



# RAPPORT D'ACTIVITE

## Année 2025

*« Nous croyons que chaque enfant présente un potentiel de développement et qu'il est du devoir de la société de lui permettre d'y accéder.  
Nous croyons que ces enfants aux difficultés plurielles obligent la société à s'interroger, s'adapter, se mobiliser pour accueillir cette différence, l'accepter, en tenir compte et ainsi devenir meilleure.  
Nous croyons que ces enfants et le témoignage de leurs familles sont une richesse pour la société, dans ce qu'ils apportent de différences »*

Extrait de la Charte de l'Association PLURADYS



# SOMMAIRE

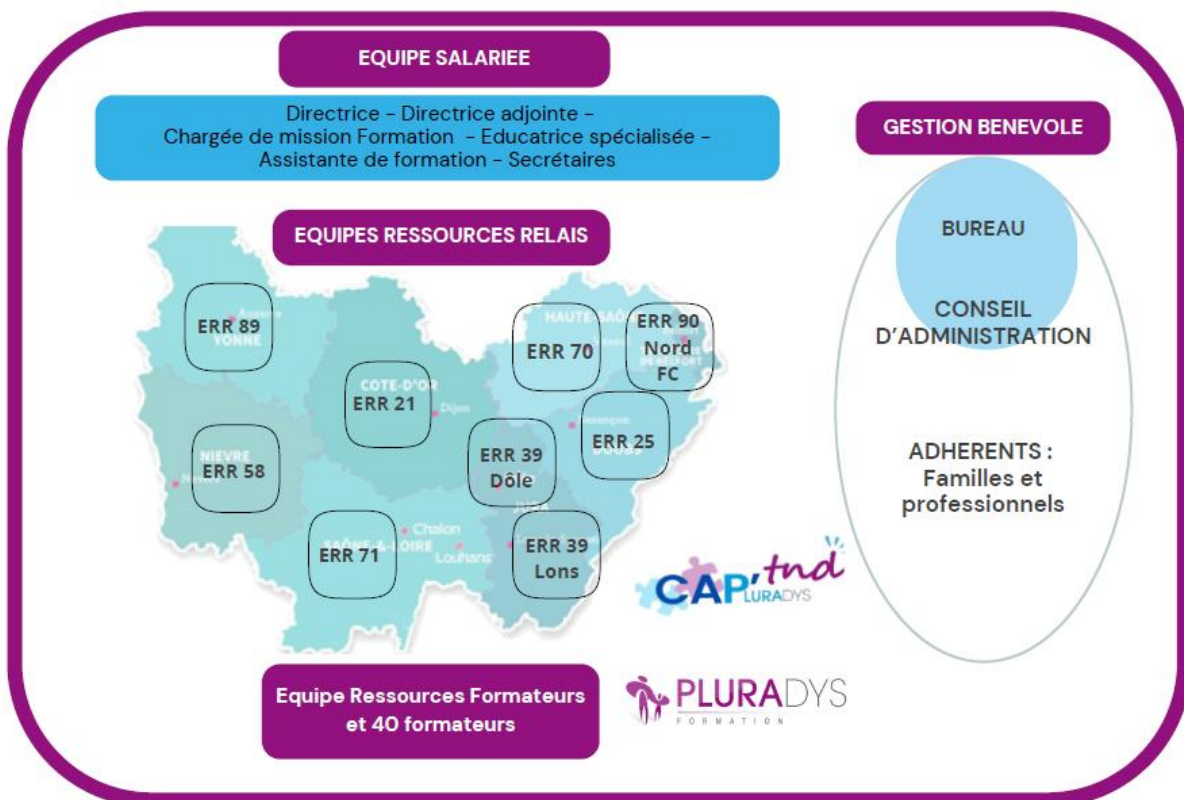
<b>1. L'ASSOCIATION.....</b>	<b>3</b>
1.1. Fonctionnement associatif.....	4
1.2. Les salariés .....	5
1.3. Les membres des Equipes Ressource Relais du Dispositif de coordination (ERR).....	6
1.4. Les adhérents .....	8
1.5. Les projets associatifs hors CAP'TND .....	10
<b>2. CAP'TND.....</b>	<b>13</b>
2.1. Introduction sur le dispositif CAP'TND.....	14
2.2. Parcours généraux .....	16
2.3. Expertise diagnostique.....	19
2.4. Articulation avec les PCO .....	22
2.5. Modules d'Accompagnement.....	23
<b>3. ORGANISME DE FORMATION .....</b>	<b>27</b>
3.1. Données générales.....	28
3.2. Améliorations des pratiques régionales : .....	30
3.3. Les formations dispensées par Pluradys.....	33
<b>4. CONTRIBUTION TERRITORIALE.....</b>	<b>37</b>
4.1. COPIL Régional .....	38
4.2. Mesure 13 .....	38
4.3. Participation Inter PCO.....	40
4.4. Identification des acteurs.....	40
<b>5. BILAN FINANCIER .....</b>	<b>41</b>
5.1. Analyse Globale.....	42
5.2. Analyse Détaillée.....	43
<b>Conclusion et perspectives .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>48</b>
Annexe 1 : PLURADYS : Quel projet associatif ?.....	49
Annexe 2 : Modalités de fonctionnement de l'association PLURADYS .....	51
Annexe 3 : Convention tripartite .....	56

# **1. L'ASSOCIATION**

## 1.1. Fonctionnement associatif

L'association porte un dispositif de coordination et un organisme de formation certifié Qualiopi.

- Le dispositif de coordination a considérablement évolué en Janvier 2025 aux termes d'une année de travail partenarial avec les membres de l'association (Copil dédié), la direction régionale de l'APF- France handicap et l'ARS Bourgogne Franche Comté.  
**La convention tripartite ainsi signée (cf annexe) a permis de faire évoluer le réseau Pluradys au profit du dispositif CAP'TND, un dispositif de coordination diagnostique et d'accompagnement pluriel des jeunes jusqu'à 20 ans 11 mois présentant un trouble neurodéveloppemental complexe.**  
Le dispositif de coordination dispose de 9 antennes départementales couvrant ainsi la totalité de la grande région Bourgogne-Franche-Comté, pourvues chacune **d'une équipe pluridisciplinaire** (ergothérapeutes, médecins coordinateurs, orthophonistes, psychologues, psychologues spécialisés en neuropsychologie, et psychomotriciens). L'ensemble du dispositif est géré par l'équipe salariée depuis le siège social basé à Quétigny (Cote d'Or).
- Un organisme de formation, certifié Qualiopi, composé de formateurs cliniciens, formés par Pluradys, dans une démarche de pédagogie active. L'organisme propose et répond aux besoins de sensibilisation, information, formation du grand public, des professionnels de santé, de l'éducation ou du secteur social en Bourgogne France Comté.



L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé d'administrateurs professionnels et parents, représentant de toute la région. Il se réunit de façon trimestrielle, le bureau de façon mensuelle, en associant autant que de besoin la directrice régionale et la directrice adjointe.

L'administration du dispositif de coordination est confiée à un Conseil d'Administration **composé de 18 membres maximum, élus pour 5 ans** lors de l'Assemblée Générale des adhérents. Les membres sont rééligibles.

Les 2/3 au moins du Conseil d'Administration sont des professionnels. **Un quota de 2 personnes au moins est réservé à la représentativité de chaque département du territoire concerné** par les actions de l'association.

## 1.2. Les salariés

L'année 2025, avec l'ouverture de CAP'TND, a été l'occasion de recruter Justine SAULGEOT, éducatrice spécialisée.

Aussi, 4 médecins ERR ont été salariés (total 0.14 ETP).

Au 31 décembre 2025, PLURADYS compte 7.04 ETP :

- 4 secrétaires, soit 3.20 ETP
- 1 assistante formation, à 1 ETP
- 1 directrice adjointe, à 0,90 ETP
- 1 directrice générale et coordinatrice santé à 0.80 ETP
- 1 chargée de mission formation à 0.50 ETP
- 1 éducatrice spécialisée à 0.50 ETP
- **+ 4 médecins ERR** : Jean-Louis GUIMAS, Brigitte MIGNEAU, Claire GIRARDIN, Véronique DULIEU

Sophie SALTARELLI, Directrice – Coordinatrice santé  
Mélody FOURCAULT, Directrice Adjointe  
Virginie THOMAS-BROUSSE, Chargée de mission formation  
Secrétaires : Loanna MAENDLY, Aline PERE, Laurence VANGI, Cécile RICOT  
Assistante formation : Amélie VERNICE  
Educatrice spécialisée : Justine SAULGEOT

L'association s'appuie aussi sur l'implication des adhérents de l'association, bénévoles, présents sur une action déterminée, ou par leur présence lors des journées de formation ou grand public organisées par l'association.

### Conseil d'Administration au 26.11.25

**14 membres**

Aline CLAUDON LAURENT (70), neuropsychologue ;  
Aurore DUCHATELLE (90), ergothérapeute ; Sophie GRIMAUD, parent (89); Catherine GUILLAUME-BAUDET (39), pédiatre ; Charline JESSAUME, parent (71), Pédiatre ; Virginie JOLY (39), parent ; Marie-Jo MAURICE (21) , Cadre Assistante sociale retraitée ; Brigitte MIGNEAU (58), médecin EN retraitée ; Marie PREVOST (25), Parent

**Dont les 5 membres du Bureau**

Fabienne BRIET (58), Secrétaire adjointe; Elodie DAMBRINE (89), Trésorière ; Stéphanie GENOT (21), Présidente ; Charline RABIER (39), Secrétaire ; Gaëtane GIRES (70), Vice Trésorière ;

Les secrétaires assurent les missions de gestionnaire de parcours et suivent les parcours coordonnés des patients par département, **en plus d'autres missions spécifiques de l'association** :

Aline CHEVALLIER	Gestion des parcours 21-39
Loanna MAENDLY	Gestion des parcours 25-70-90
Cécile RICOT	Gestion des parcours 71-89 Suivi des indemnités financières
Laurence VANGI	Gestion des parcours 58
Amélie VERNICE	Gestion administrative des formations

### 1.3. Les membres des Equipes Ressource Relais du Dispositif de coordination (ERR)

Une équipe Ressource Relais est constituée d'au moins : un médecin, un ergothérapeute, un neuropsychologue, un orthophoniste, un psychomotricien, un psychologue.

Le rôle de cette Equipe ressources du dispositif de coordination est d'assurer la représentativité des champs disciplinaires de la santé lors de l'étude du dossier d'un patient, en complément des professionnels travaillant déjà auprès de l'enfant (ils sont en lien avec l'équipe de professionnels existants et la complètent, au besoin, afin de permettre un regard pluridisciplinaire).

Ils ont aussi pour mission d'assurer le lien avec leurs collègues, d'assurer une veille dans leur domaine professionnel et de transmettre des informations, intervenir dans des actions de formation du dispositif de coordination.

**Bienvenue aux nouveaux membres des Equipes Ressources venus renforcer les équipes en 2025 !**

Maïlis BAUDOIN, ergothérapeute, ERR Saône-et-Loire  
Laura CANNEL, neuropsychologue, ERR Saône-et-Loire  
Marion FAVRE, psychomotricienne, ERR Saône-et-Loire  
Chloé GARING, psychomotricienne, ERR Haute-Saône  
Wanda LEFEVRE, orthophoniste, ERR Côte-d'Or  
Deborah LENGAIGNE, psychologue, ERR Saône-et-Loire  
Marion MONTAGNE, ergothérapeute, ERR Nièvre  
Aurélie PASSERAT, orthophoniste, ERR Jura-Lons le Saunier  
Aline SIMMONIN, orthophoniste, ERR Doubs  
Manon SAUTRET, ergothérapeute, ERR Côte-d'Or  
Naomie STRAT, ergothérapeute, ERR Doubs

**Membres des 9 ERR de CAP'TND** - Selon les départements, certaines professions sont représentées par deux professionnels qui se relaient.

### EQUIPES RESSOURCES RELAIS PAR DEPARTEMENT (CAP'TND)

#### Equipe Ressources 21

Dr Véronique DULIEU, médecin MPR  
Dr Virginie BOLLOTTE, médecin

Julie DEMANGEOT, neuropsychologue  
Christelle DETABLE, psychologue  
Wanda LEFEVRE, orthophoniste  
Manon SAUTRET, ergothérapeute  
Sophie SALTARELLI, orthophoniste  
Mila SOKOLOWSKI, psychomotricienne

#### Equipe Ressources 70

Dr Brigitte MIGNEAU

Céline BAYET, ergothérapeute  
Aline CLAUDON-LAURENT, neuropsychologue  
Sophie GALLINET, psychomotricienne  
Chloé GARING, psychomotricienne  
Gaëtane GIRES, orthophoniste

#### Equipe Ressources 71

Dr Aurélie COSTET, médecin

Maïlis BAUDOIN, ergothérapeute  
Rachel CHARBONNIER, neuropsychologue  
Magali CHRISTEL, orthophoniste  
Marion FAVRE, psychomotricienne  
Brigitte FERRIER, ergothérapeute  
Marie-Claire GAUDRAY, psychologue  
Deborah, LENGAIGNE, psychologue  
Elodie VALLA, orthophoniste

#### Equipe Ressources 39

##### Antenne de Lons le Saunier

Dr Claire GIRARDIN, médecin

Gaëlle BLERVAQUE, psychomotricienne  
Stéphanie CHARLOT-AUCHERE,  
neuropsychologue  
Aurélié KLINGUER, psychologue  
Aurélié PASSERAT, orthophoniste

#### Equipe Ressources Territoire Nord Franche Comté

Dr Françoise DENIER, médecin

Marion BEUZEVILLE, psychomotricienne  
Pascale CHRETIEN, neuropsychologue  
Caroline COLLERY, psychomotricienne  
Aurore DUCHATELLE, ergothérapeute  
Karen KIRSCHNER, ergothérapeute  
Lise MASIELLO MAITREJEAN, orthophoniste  
Marine RENARD, orthophoniste

#### Equipe Ressources 25

Dr Anne-Claude RIGOLOTT, pédiatre  
Dr Christelle VIROT, pédiatre

Pierrick BOYER, psychomotricien  
Sarah BORDOT-CASANOVA, psychomotricienne  
Gwenaëlle DUJON, ergothérapeute  
Sébastien HAGUE, neuropsychologue  
Aline SIMONIN, orthophoniste  
Naomie STRAT, ergothérapeute

##### Antenne de Dole

Dr Jane DUCHENE, pédiatre  
Dr Catherine GUILLAUME-BAUDET, pédiatre  
Dr Muriel OCHS CHAUVIN,

Jordan DA SILVA, orthophoniste  
Fanny MOTTIN, ergothérapeute  
Amandine PAUL, neuropsychologue  
Céline RABAT-RUIZ, psychologue  
Charline RABIER, psychomotricienne

#### Equipe Ressources 58

Dr Brigitte MIGNEAU, médecin  
Dr Patricia PLUMET, pédopsychiatre

Fabienne BRIET orthophoniste  
Estelle CHARTREL-MATTECO,  
neuropsychologue  
Caroline FOURNIER, ergothérapeute  
Marion MONTAGNE, ergothérapeute  
Gilles PAUMIER, orthophoniste  
Mélanie PIGOURY, psychologue

#### Equipe Ressources 89

Dr Jean-Louis GUIMAS, pédiatre

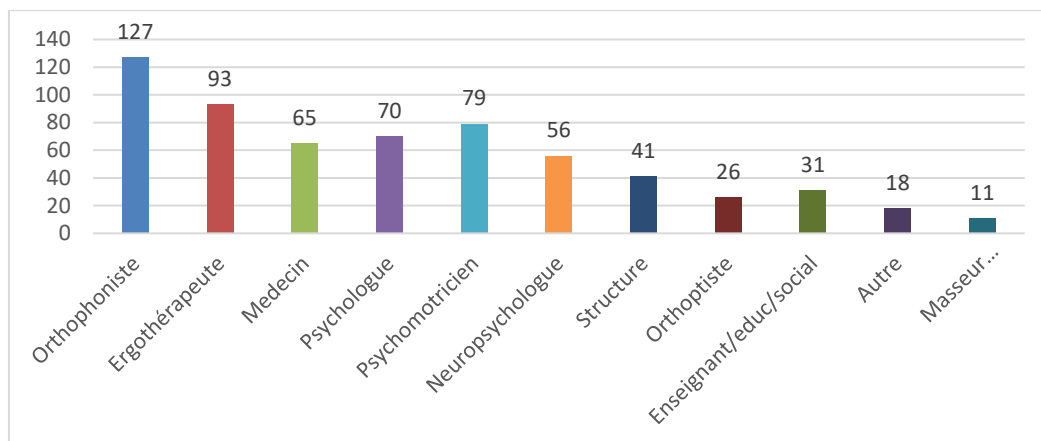
Elodie DAMBRINE, ergothérapeute  
Corinne HUGOT, orthophoniste  
Marie-Charlotte KRAMP-DENHAUT, psychologue  
Aude QUENTIN, psychomotricienne  
Frédérique LENORMAND, psychomotricienne  
Hélène SIBERA-ROSSIGNOL, neuropsychologue

## 1.4. Les adhérents

- Les professionnels adhérents

Au 31 décembre 2025, PLURADYS compte désormais **617 « professionnels » adhérents**.

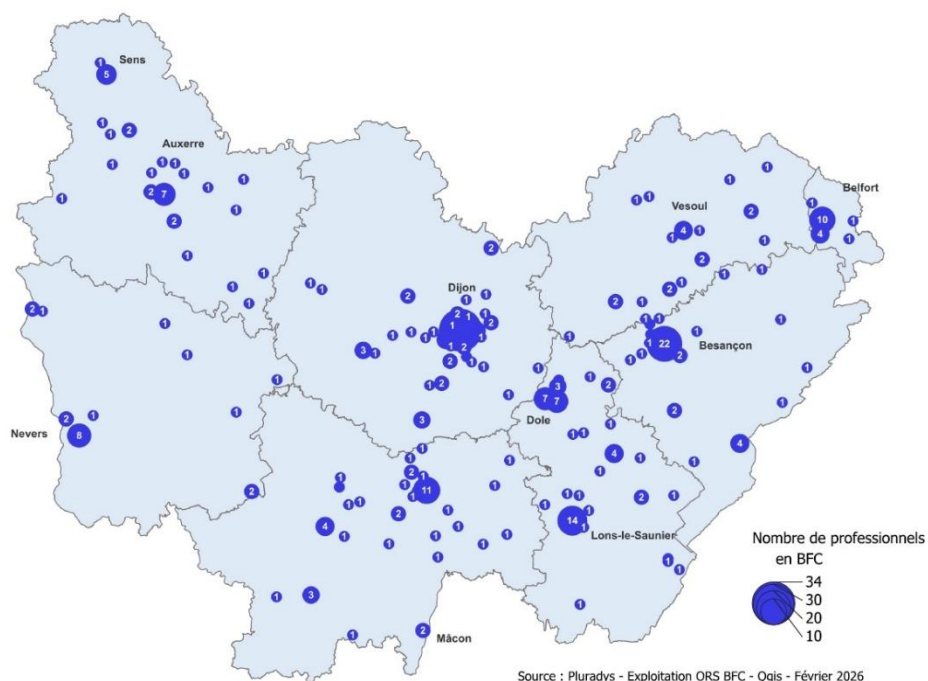
Parmi les professionnels adhérents, on compte **40 structures/associations**.



L'ensemble de ces professionnels adhérents reçoivent les informations du dispositif de coordination, participent aux actions de sensibilisation ou de formation. Ils contribuent aux parcours diagnostiques de leurs patients le cas échéant en participant aux réunions de synthèse pluridisciplinaires qui leur sont proposées.

Une partie d'entre eux reçoivent des nouveaux patients, adressés par Pluradys pour des évaluations comme l'indique la carte ci-dessous avec la répartition dans la région :

**Professionnels susceptibles de recevoir les enfants au 31/12/2025 \* N = 337**



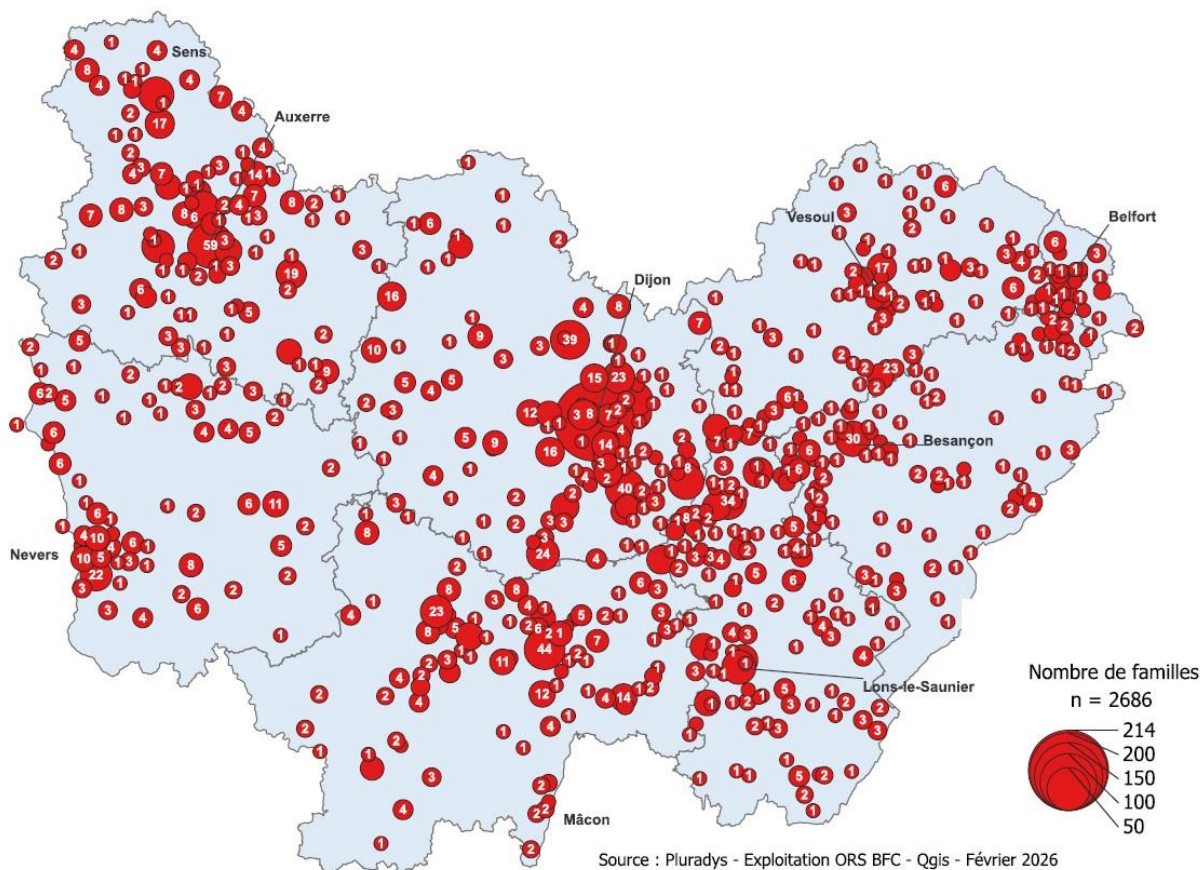
\*Les professionnels adhérents sont la plupart du temps des professionnels de santé et psychologues qui acceptent de recevoir des enfants pour réaliser des bilans dans le cadre d'un parcours coordonné par le dispositif de coordination. Ce sont eux que nous appelons « professionnels évaluateurs ».

- Les familles adhérentes

Au 31/12/2025, nous comptons **591 familles adhérentes en file active**. L'adhésion « famille » est à renouveler tous les deux ans.

Familles accompagnées par PLURADYS au 31/12/2025, depuis 2009

**N = 2686**



Depuis 2009, 2686 familles ont bénéficié d'un parcours coordonné par le dispositif de coordination ou ont bénéficié d'une action nécessitant l'adhésion (sport adapté par exemple).

## 1.5. Les projets associatifs hors CAP'TND

### • Sports adaptés pour les enfants présentant des troubles des apprentissages et/ou du développement :

Chaque année nous avons à cœur de proposer aux enfants (21), des sports adaptés afin qu'ils puissent se dépenser et surtout s'amuser, être regardés avec fierté !

Grâce au soutien de plusieurs partenaires (Ville de Dijon, Conseil Départemental 21, UFR STAPS de l'Université de Bourgogne, le LIONS Club Dijon Doyen, la Banque Populaire, la ville de Talant) nous avons poursuivi nos actions avec deux sports différents :

- Danse urbaine adaptée à La Turbine, à TALANT
- Multi-Activités adaptés, au STAPS, à DIJON, en partenariat avec la filière APA

Ces séances sont ouvertes à tous les enfants qui présentent quelques difficultés de développement ou d'apprentissage et ne sont pas réservées aux familles adhérentes à PLURADYS.

Le 18 juin dernier 2025, s'est tenu le spectacle de fin d'année de nos jeunes qui pratiquent la Danse adaptée au Centre social La Turbine à Talant. Une représentation exceptionnelle à l'Écrin (Talant), un exemple d'inclusion, une vraie réussite, beaucoup d'émotion. Bravo à tous les danseurs et merci à notre intervenante Aude Morandet et la ville de Talant.



### • Journées des DYS 2025 – Retour sur les 18 ans de PLURADYS et l'inauguration de CAP'TND :

#### **JOURNÉE DES DYS À PONTARLIER**

Le collège Philippe Grenier de Pontarlier a accueilli 60 personnes le samedi 11 octobre 2025 à l'occasion de la journée des DYS que nous organisons.

Ateliers et conférences ont pu être appréciés de la part des familles et professionnels présents.



#### **SEMAINE DES DYS EN VISIO**

Du 6 au 10 octobre 2025 s'est tenue la semaine des DYS en visio.

13 interventions ont été proposées à tous, dont 2 interventions spécifiquement réservées aux professionnels.

398 participations ont été comptabilisées sur la semaine.

## 18 ANS DE L'ASSOCIATION PLURADYS – INAUGURATION DE CAP'TND ET JOURNÉE DES DYS

Les 14 et 15 octobre derniers ont été l'occasion de se réunir pour 3 événements :

- les 18 ans de l'association PLURADYS
- l'Inauguration de CAP'TND
- la Journée des DYS de Côte-d'Or.

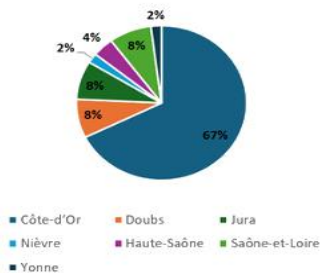


Le mardi 14 octobre, après-midi réservé aux professionnels a été marqué par la présence d'Etienne POT, délégué interministériel à la Stratégie nationale des TND.

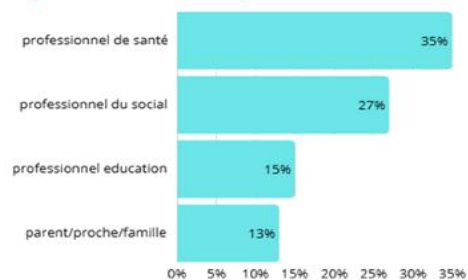
140 professionnels de la région ont répondu présents tandis que 100 personnes ont été comptabilisées le mercredi pour la journée des DYS de Côte-d'Or. Le village des partenaires, avec ses 21 stands a été particulièrement apprécié.



### ➤ Répartition géographique des participants :



### ➤ Profil des participants :



Les communications ont été structurées autour de l'évolution des parcours, des pratiques et des perspectives de vie des personnes avec TND. La première thématique a interrogé le passage des « DYS » aux TND et la nécessaire évolution du parcours diagnostique pour mieux répondre aux besoins actuels. La seconde a porté sur les accompagnements après le diagnostic, en questionnant l'articulation entre le manque de professionnels, les recommandations scientifiques et leur lisibilité pour les familles. Une table ronde a ensuite réuni les acteurs de l'insertion autour du projet de vie, de l'orientation et de l'insertion professionnelle des personnes concernées. Ces échanges se sont inscrits dans un temps fort marqué par le lancement du dispositif CAP'TND, la présence d'Étienne Pot et la célébration des 18 ans de l'association PLURADYS autour de la commission jeunes, des bénévoles, familles et salariées.

## Merci à tous les partenaires ! pour votre présence, votre disponibilité, et d'avoir joué le jeu !



- **Génération Cap Numérique :**

## GÉNÉRATION CAP'NUMÉRIQUE

Génération Cap'Numérique est un programme d'accompagnement intergénérationnel qui vise à soutenir les enfants âgés de 8 à 15 ans ayant un trouble spécifique des apprentissages et/ou un trouble du développement de la coordination, grâce à la mise en place d'un outil numérique, favorisant l'accès à la lecture et l'écriture tout en préservant le plaisir.

Concrètement, chaque enfant est accompagné par un sénior lors de séances ludiques, adaptées à ses envies, ses disponibilités. Ensemble, ils partagent un moment d'échange, une sortie ou une activité - cuisine, jeux .... L'enfant utilise ensuite WordQ, un outil numérique d'aide à l'écriture, pour réaliser une production écrite de manière ludique et rassurante.



Ce programme soutenu par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté s'est déroulé en 2024-2025 et a été co porté et co animé par l'association canadienne [Aidersonenfant.com](http://Aidersonenfant.com) et Nureka ainsi que PLURADYS.



Le programme Génération Cap'Numérique met en évidence l'intérêt d'un accompagnement intergénérationnel associant loisirs, numérique et écriture pour soutenir les enfants présentant des troubles des apprentissages et/ou de la coordination motrice. Les résultats recueillis (bien que nécessitant une lecture prudente en raison du nombre limité de répondants) en post-programme, montrent des évolutions favorables sur le plan du ressenti, tant chez les enfants que chez leurs parents.



Chez les enfants, le programme semble contribuer à une amélioration du rapport à la lecture, à une réduction du sentiment de honte, ainsi qu'à une meilleure acceptation de leurs difficultés. Si l'écriture demeure un domaine fragile, l'utilisation de WordQ apparaît comme un levier facilitateur, largement apprécié, permettant de faciliter la production écrite et de redonner une place positive à l'écrit en dehors du cadre scolaire. La dimension relationnelle et intergénérationnelle constitue un point fort du dispositif, avec un enthousiasme marqué et durable pour les rencontres avec les seniors.

Du point de vue des parents, Génération Cap'Numérique s'inscrit comme un soutien au quotidien, en contribuant à atténuer la perception de difficulté, à renforcer la confiance en soi des enfants et à améliorer le vécu émotionnel autour de la scolarité.

Les seniors, quant à eux, témoignent d'un engagement fort et d'une grande satisfaction, d'un sentiment de fierté et d'une montée en compétences concernant les troubles du neurodéveloppement et l'usage des outils numériques, confirmant la richesse humaine du programme.

Enfin, l'implication des professionnels lors des temps de visioconférences ont permis de renforcer la cohérence du parcours proposé aux familles, en articulant accompagnement, information et ressources.

Je trouve très bien qu'il y ait des outils et des programmes spécifiques pour ces jeunes en difficulté. Cela les aide beaucoup, ils se sentent soutenus par toutes ces personnes engagées. Bravo. Je les remercie vivement.

intéressant car cela change en termes de relation. Que ce ne soit pas toujours les parents qui accompagnent dans ces projets. Cela aide également pour notre part, que la famille se rende compte de la situation et la comprenne.



**Ainsi, Génération Cap'Numérique apparaît comme un dispositif innovant et porteur de sens, favorisant à la fois le bien-être des enfants, le lien social intergénérationnel et l'appropriation d'outils numériques de compensation.**

## 2. CAP'TND

## 2.1. Introduction sur le dispositif CAP'TND

CAP'TND est le nouveau dispositif de coordination visant à soutenir les familles et les professionnels accueillant des personnes concernées par un ou des troubles du neurodéveloppement (TND) et notamment de situations cliniques sévères et/ou touchant plusieurs domaines, ou en l'absence d'amélioration après 3 mois d'interventions bien conduites avec comme objectifs d'offrir un appui technique et une expertise :

- Dans la compréhension **des besoins des jeunes de moins de 20 ans présentant un TND ou des TND et leur famille**, à travers l'observation et les évaluations réalisées. Elles permettront ainsi une aide à l'analyse des problématiques, avec des propositions d'action ;
- Dans **l'élaboration et la coordination de programmes d'interventions, et/ou l'adaptation des modalités d'accompagnement et de prise en charge dans une approche basée sur la psychoéducation et l'autodétermination**, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Dans la transmission de compétences et savoir-faire d'outils et de méthodes spécifiques.

Le dispositif ainsi créé de Coordination et d'Accompagnement Pluriel des Troubles Neuro Développementaux, dénommé CAP'TND, permet de proposer des parcours modulaires aux familles et aux professionnels, visant ainsi :

- L'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et de leur famille en proposant des **réponses adaptées et modulables à chaque situation individuelle**, incluant une montée en compétences des ESMS et établissements de santé du territoire et une amélioration des pratiques des professionnels libéraux.
- Le soutien et la continuité de l'accompagnement dans tous les lieux de vie et notamment durant les périodes de changement (passage du secteur enfance au secteur adulte, changement de structures d'accueil...), et ainsi **prévenir les situations de rupture** ;
- Le **développement des modes d'accompagnement spécifiques et innovants** en tenant compte de l'environnement d'accueil existant, dans une approche systémique et fonctionnelle.

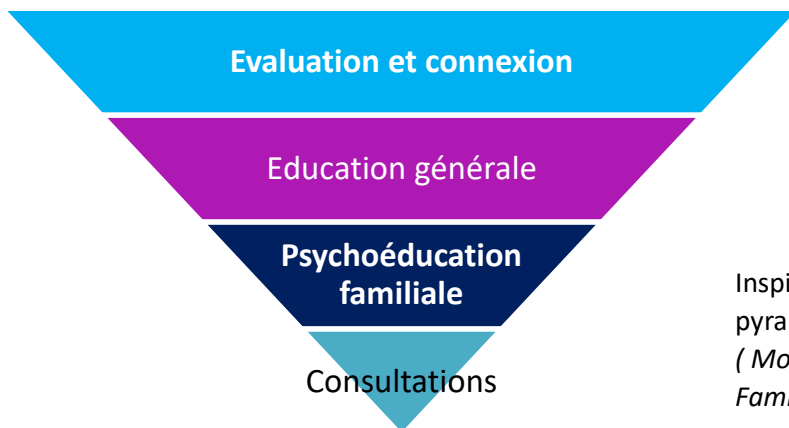
CAP'TND vise ainsi :

- La coordination des intervenants, en appui aux professionnels du territoire.
- L'accès à l'information et au droit de comprendre et choisir pour le jeune et sa famille
- L'accès aux soins pour tous : évaluations, concertation, coordination des interventions et des objectifs, programmes de psychoéducation.
- Le développement de l'autodétermination et du sentiment de compétence de chacun.

Les enfants inclus dans le dispositif CAP'TND :

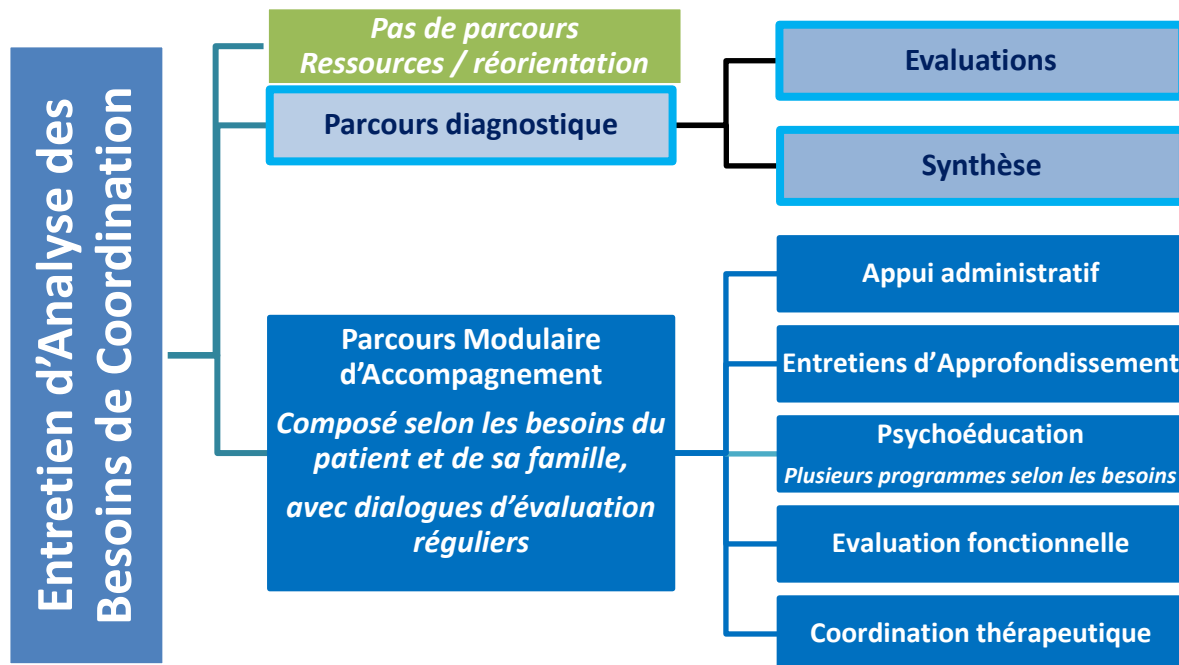
- Habitent en Bourgogne-Franche-Comté et ont moins de 21 ans
- Présentent un ou plusieurs symptômes relevant d'une des catégories ci-dessous ou plusieurs d'entre elles.
- Ont déjà bénéficié de suivis par un ou plusieurs professionnels depuis plus de 3 mois.
- Sont sur le champs des TND

CAP'TND s'appuie sur un modèle québécois d'interventions des soins :

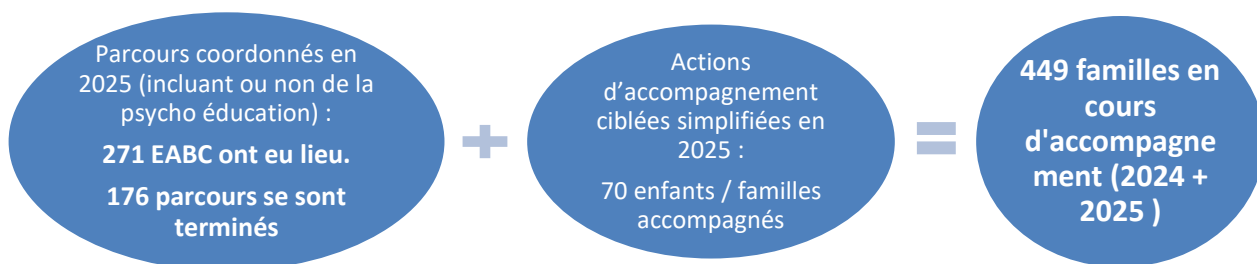


Inspiré de « Parcours types, idéal (2005), pyramide des soins et d'accompagnement » ( Mottaghipour , Bickerton, *The pyramid of Family Care*, 2005).

Le dispositif propose désormais des interventions sur 2 années, avec un reste à charge zéro pour les familles, déclinées en parcours modulaires, selon les besoins de chaque jeune et famille :



En 2025, la file active du dispositif est de **449 enfants**. Cela concerne les enfants qui ont commencé un parcours en 2024 et qui le terminent en 2025 ; des enfants qui ont commencé un parcours en 2025 et des enfants qui ont bénéficié d'actions d'accompagnement en parcours ciblé (psycho éducation, stages, sports, projets divers).

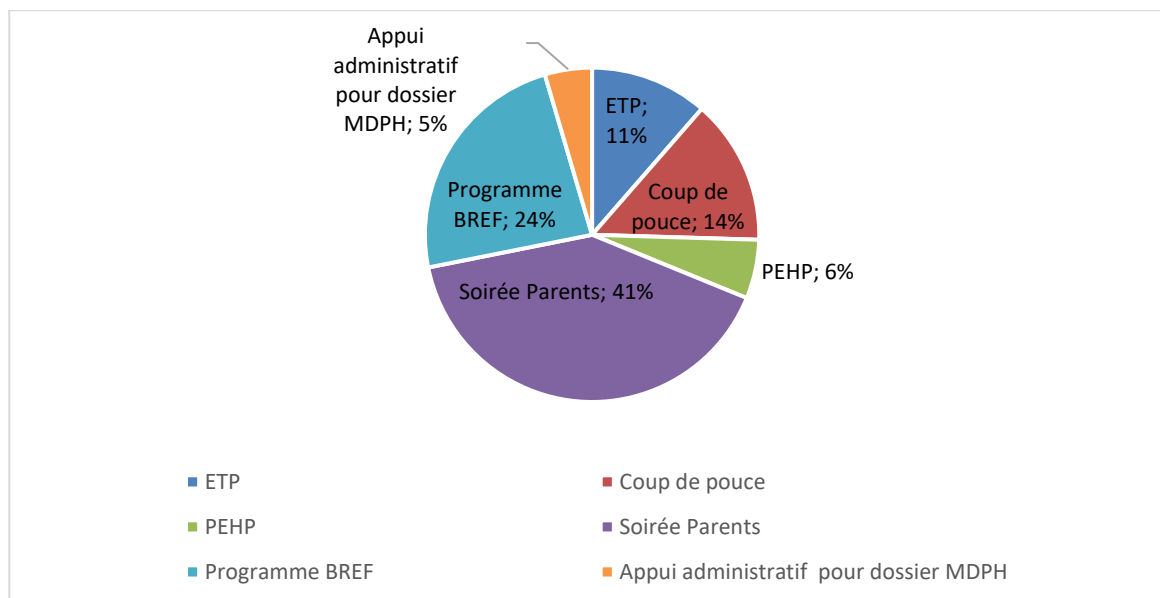


## 2.2. Parcours généraux

Répartition par département des familles accompagnée en 2025 :

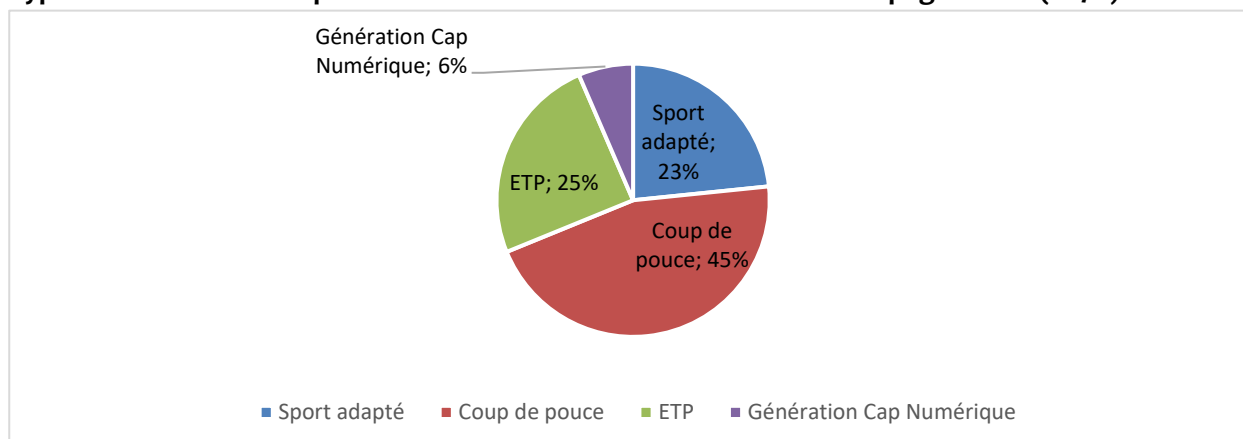
<b>Côte d'Or</b> 104 enfant(s) - 23%	<b>Doubs</b> 62 enfant(s) - 14%	<b>Jura</b> 75 enfant(s) - 17%
<b>Saône-et-Loire</b> 44 enfant(s) - 10%	<b>Yonne</b> 56 enfant(s) - 12%	<b>Territoire Nord Franche-Comté</b> 33 enfant(s) - 7%
<b>Nièvre</b> 37 enfant(s) - 8%	<b>Haute-Saône</b> 38 enfant(s) - 8%	

Dans l'année 2025, **147 enfants/familles ont eu une ou plusieurs propositions de psychoéducation** dans le cadre d'un parcours (à l'issue d'un EABC ou d'une réunion de synthèse).



En 2025, **70 enfants ont bénéficié d'un accompagnement ciblé simplifié** (un seul module d'accompagnement).

Type d'actions réalisées pour les enfants avec un seul module d'accompagnement (n=70)



	<u>Nombre de demandes traitées</u>	<u>Ecoute aide ressources</u>	<u>Nombre de rendez-vous avec le binôme de coordination dans l'année</u>
<b>2012</b>	182	56	90
<b>2013</b>	202	48	113
<b>2014</b>	316	71	186
<b>2015</b>	339	61	170
<b>2016</b>	307	99	100
<b>2017</b>	326	120	126
<b>2018</b>	458	143	201
<b>2019</b>	668	252	194
<b>2020</b>	668	259	204
<b>2021</b>	818	340	252
<b>2022</b>	859	399	272
<b>2023</b>	923	461	264
<b>2024</b>	<b>790</b>	<b>385</b>	<b>246</b>
<b>2025</b>	<b>890</b>	<b>396</b>	<b>271</b>

- Zone géographique couverte par le dispositif de coordination : région Bourgogne-Franche-Comté.

- Nombre de patients nouvellement inclus entre le 01/01 et le 31/12 2025 :

396 aides ressources sans envoi de dossier

494 envois de dossiers

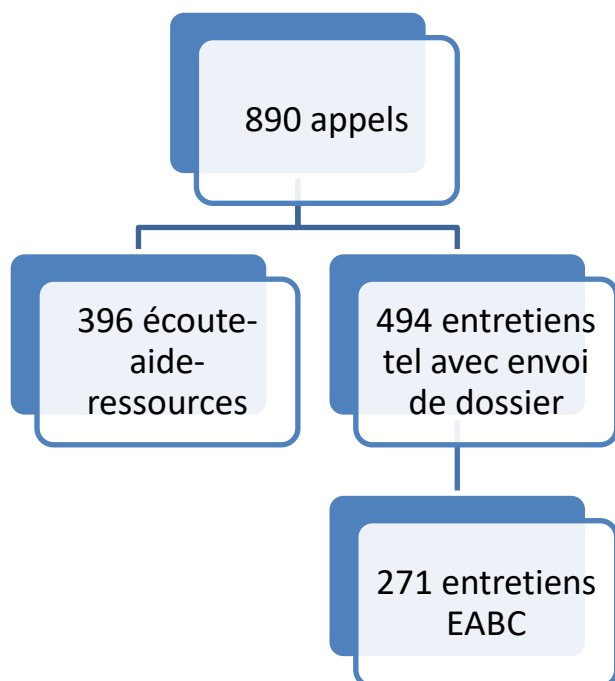
271 entretiens réalisés dans l'année.

**890 appels traités.**

**Le dispositif de coordination a répondu à 890 appels de familles ou professionnels (temps pour ces entretiens téléphoniques et conseils apportés, quand il n'y a pas encore de suivi, la secrétaire suggère à la famille de réaliser, en lien avec son médecin généraliste, un premier bilan vers un professionnel et de recontacter PLURADYS si besoin).**

En 2025, le dispositif de coordination a donc réalisé ces 790 entretiens téléphoniques qui ont donné lieu à l'envoi de **494 dossiers**. Dans l'année 2025, **271 entretiens EABC ont pu être réalisés**.

Au 31/12/2025	21	25	39	58	70	71	89	TNFC 90	Hors BFC	Total
<b>Appels</b>	205	123	130	87	76	113	111	45	0	<b>890</b>
<b>Dont post PCO</b>	4	3	2	2	1	2	0	1		<b>15</b>
<b>Variation n-1</b>	33	16	39	12	5	4	-9	7	-7	100
<b>Envoi du dossier</b>	70	78	85	49	53	66	63	30		<b>494</b>
<b>Aides ressources (sans envoi de dossier)</b>	135	45	45	38	23	47	48	15	0	396
<b>Dont Orientation PCO</b>	62	5	5	7	6	19	10	7		<b>121</b>
<b>EABC</b>	58	37	48	21	23	30	34	20		<b>271</b>
<b>Synthèse</b>	45	21	33	21	18	20	27	14		<b>199</b>

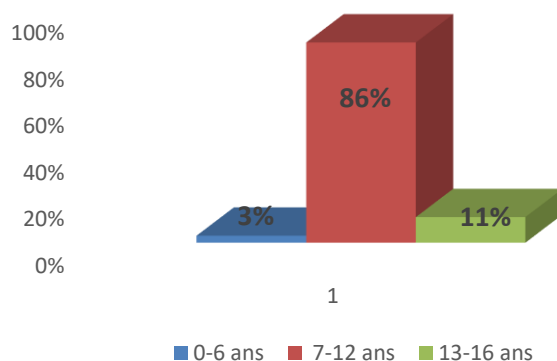


\*Recommandations de consultations complémentaires ; courrier au médecin traitant et à l'orienteur  
 \*\* Organisation d'une synthèse pluridisciplinaire  
 \*\*\*Propositions d'évaluations complémentaires puis organisation d'une synthèse pluridisciplinaire

## 2.3. Expertise diagnostique

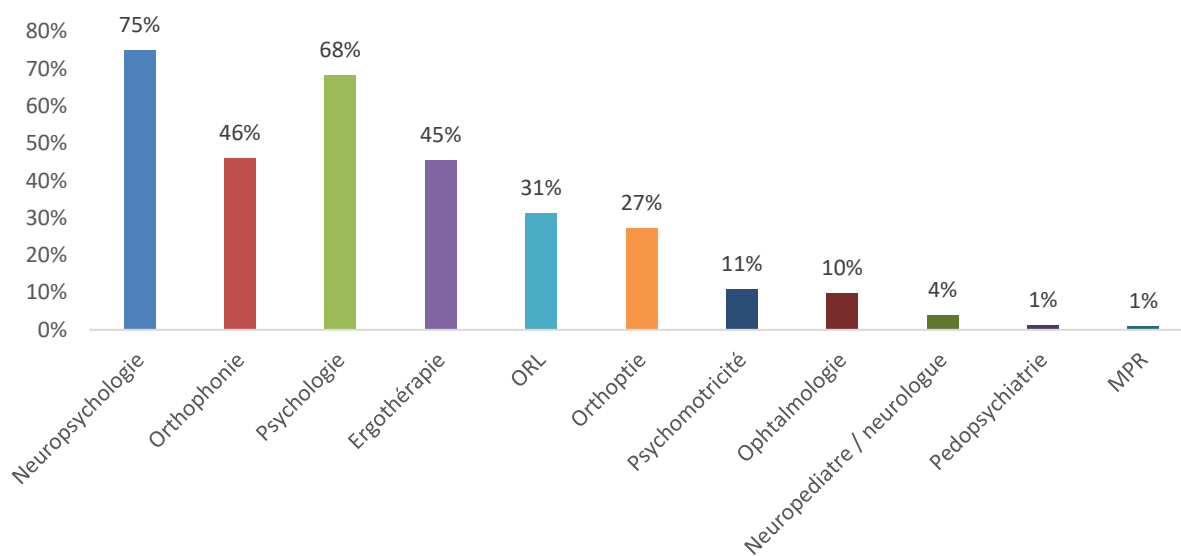
Focus sur parcours : 176 parcours complets finis en 2025

### Répartition par tranche d'âge

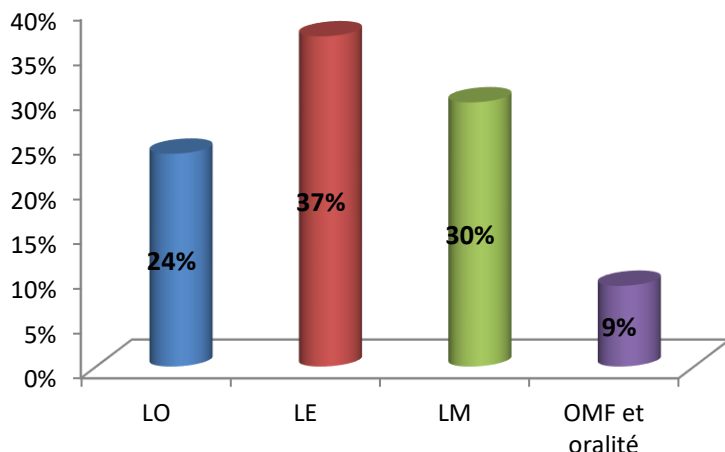


Lors de l'étude de la situation de l'enfant au moment de l'EABC, les professionnels, cherchent à cibler le plus possible ce qui est recherché dans tel ou tel bilan. Selon les domaines, les évaluations préconisées (en moyenne 3 à 4 par enfant) pourront être « complètes » ou « ciblées ». Ainsi, **les bilans ne sont pas toujours préconisés dans leur totalité** : il s'agit de spécifier le type de bilan au sein d'une spécialité, et éviter ainsi une dépense économique non pertinente au regard des besoins réels de l'enfant : par exemple; le bilan neuropsychologique n'a pas besoin d'être réalisé dans sa globalité lorsque l'évaluation psychométrique a déjà été réalisée par le psychologue de l'Education Nationale, ou lorsque le langage fait déjà l'objet d'une évaluation par un orthophoniste.

### Types de bilans préconisés dans le cadre des parcours, 2025 (n=176)

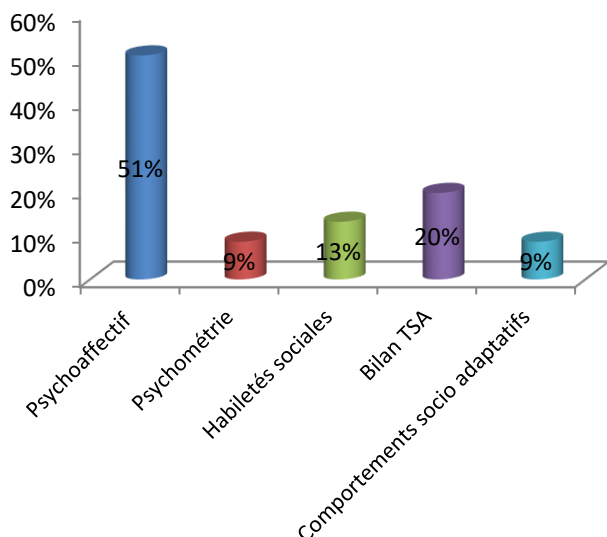


**Type de bilans orthophoniques préconisés, 2025  
(122 bilans orthophoniques)**



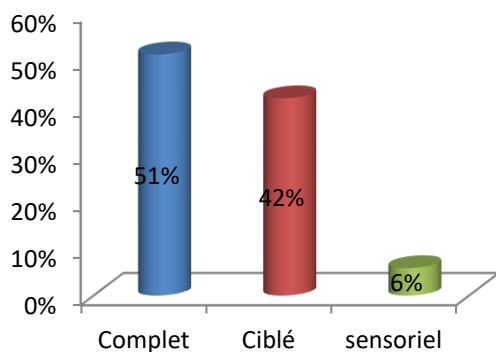
Les bilans réalisés en **orthophonie** peuvent concerner le plus souvent l'évaluation du langage écrit (LE), du langage oral (LO) mais aussi du raisonnement logico mathématiques (LM) ou même les fonctions oro-myo-faciales et l'oralité.

**Type de bilans psychologiques préconisés, 2025  
(200 bilans)**

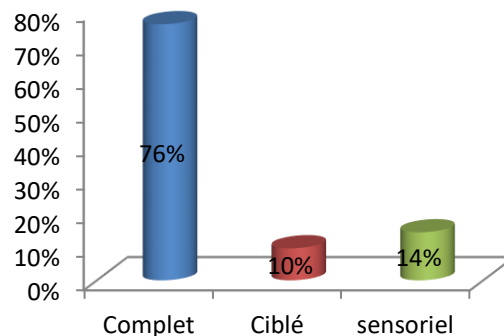


En **psychologie**, il y a plusieurs types de bilans : le bilan psycho affectif qui correspond à l'évaluation des affects/test de personnalité ; le bilan psychométrique, le bilan des habiletés sociales, le bilan de diagnostic autisme et l'évaluation des comportements socio-adaptatifs.

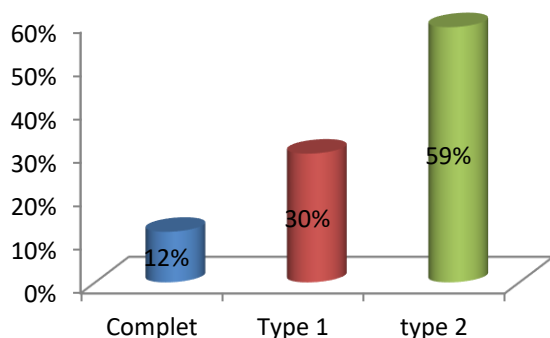
**Type de bilans en ergothérapie préconisés, 2025  
(86 bilans)**



**Type de bilans psychomoteurs préconisés,  
2025  
(21 bilans)**



## Type de bilans neuropsychologiques préconisés, 2024



En neuropsychologie, il y a 3 types de bilans (complet, type 2 et type 1) qui font références au nombre de domaines cognitifs évalués.

Parmi les bilans neuropsychologiques préconisés, la plupart sont ciblés sur certaines fonctions cognitives.

## FOCUS SUR LES TROUBLES DES ENFANTS EN FIN DE PARCOURS – 2025

DSM 5	CIM10	154 enfants - 2025	
315	F81	Troubles spécifiques des apprentissages (lecture, expression écrite, calcul)	63,63%
314	F90	Déficit de l'attention /Hyperactivité (TDAH) et syndrome dys exécutif	40,26%
315.4	F82	Trouble développemental de la coordination (TDC/TAC/Dyspraxie)	27,27%
315.32	F80.2	Trouble du langage (dysphasie)	25,32%
		Difficultés psycho-affectives / Troubles du psychisme	34,42%
		Retards (quel que soit le domaine)	8,44%
		Troubles sensoriels	7,14%
		Dysgraphie	12,99%
		Troubles de la conduite et du comportement	5,19%
		Pathologies neurologiques, génétiques, métaboliques	0,00%
		Haut potentiel intellectuel	1,30%
		Trouble de la modulation sensorielle	3,90%
317	F70	Handicap Intellectuel	6,49%
315.39	F80.0	Trouble de la phonation	0,00%
		Trouble du sommeil	15,58%
307.23	F95.2	TICS (Synd Gilles de la Tourette, TICS moteurs ou vocaux persistants, TICS provisoires, TICS, autres TICS spécifiés, TICS non spécifiés)	0,00%
315.35	F80.81	Trouble de la fluidité verbale (bégaiement)	0,00%
299.00	F84.04	Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	13,64%
307.9	F80.9	Trouble de la communication non spécifié	0,00%

D'après ces indicateurs, pour 154 enfants dont les situations ont été étudiées en 2025, **un enfant présente en moyenne 3 troubles ou diagnostics catégoriels associés.**

Les pathologies sont classées dans le tableau ci-dessus.

Les troubles spécifiques des apprentissages (lecture, expression écrite, calcul) sont les troubles les plus représentés.

12.3 % des enfants ont un seul trouble – **87,7 % ont 2 troubles et plus.**

## 2.4. Articulation avec les PCO

PLURADYS est en lien avec les Plateformes de Coordination et d'Orientation de la région et participe aux réunions annuelles inter PCO animées par l'ARS. L'association participe également à certains comités de suivi des PCO, notamment dans les départements 25/90 ; 21 ; 39 ; 89.

L'articulation se met en place désormais avec les PCO 7-12 ans existantes.

Différents projets de formation sont en cours ou en prévision avec plusieurs PCO (21 / 25 / 90).

En 2025, 14 % des appels (soit 121 appels) de familles reçus à PLURADYS ont été orientés aux PCO de la région, avec une forte orientation en Côte-d'Or, du fait de l'ancienneté de la PCO 7-12.

Orientation PCO	21	25	39	58	70	71	89	90	Total
<b>Nombre de familles - 2024</b>	75 soit 44%	7 soit 7%	3 soit 3%	3 soit 4%	6 soit 8%	9 soit 8%	9 soit 8%	3 soit 8%	115 sur 790 appels soit 15%
<b>Nombre de familles - 2025</b>	62 soit 30%	5 soit 4%	5 soit 4%	7 soit 8%	6 soit 8%	19 soit 17%	10 soit 9 %	7 soit 16%	121 sur 890 appels soit 14%

A l'inverse, en 2025, PLURADYS a accompagné 15 familles orientées par les PCO (contre 8 en 2024).

## 2.5. Modules d'Accompagnement

- Soirées d'accompagnement parental :

### **FAMILLES : SOIRÉES D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :**



Destinés aux parents, ces ateliers (en petits groupes) sont gratuits et ciblés sur une thématique (plus de 5 à thèmes au choix). Ils permettent :

- D'avoir des informations actualisées et fiables
- D'échanger avec des professionnels spécialisés
- D'échanger avec d'autres familles.

**Les soirées sont réalisées en visio (zoom) et sont réservées aux familles de Bourgogne- Franche-Comté.**

[Inscription obligatoire en ligne](#)

PLURADYS a poursuivi les soirées d'accompagnement parental. Destinés aux parents, ces temps d'échanges ciblés sur une thématique, leur permettent d'avoir des informations et des pistes concrètes d'aides à mettre en place, mais également d'échanger avec des professionnels et avec d'autres familles.

**Nous avons poursuivi la proposition de ces soirées en visioconférence via zoom.**

**A noter, quelques nouveautés cette année :**

- Le développement psychomoteur et sensoriel du jeune enfant (0-6 ans)
- Les ados avec troubles spécifiques des apprentissages et leur téléphone / console, comment gérer au quotidien ?
- Respiration et TND, la respiration au service des apprentissages, du bien-être et d'un sommeil de meilleure qualité

**Participations des familles : 445 participations aux ateliers, avec 216 familles différentes** de la région Bourgogne-Franche-Comté

**Nombre de soirées proposées : 43 soirées**

**Satisfaction des participants : 8,7 / 10** en 2025, en augmentation régulière.

Type d'évaluation

Date ↑	Session ↑	Répondant	Évaluation à chaud
▸ 2023			8,3
▸ 2024			8,5
▸ 2025			8,7
▾ Total 2026			8,9

- Stages « Coup de pouce pour les DYS » : préparer sa rentrée au collège (6ème-5ème)

Le passage en 6ème puis en 5ème est un moment clé de **l'apprentissage de l'organisation et des méthodes de travail pour les enfants. Les enjeux sont encore plus marqués chez les enfants avec des troubles neurodéveloppementaux.** En effet le rythme change, les exigences sont plus élevées et l'accompagnement moins personnalisé. L'enfant se retrouve seul avec ses difficultés pour commencer cette nouvelle étape des apprentissages.

**Forts de l'expérience des premiers stages organisés à Dijon puis Belfort, ce sont 7 stages qui ont pu être proposés en 2025 : Dijon, Dole, Chalon-sur-Saône- Vesoul, Belfort, Auxerre et Besançon 45 familles ont pu participer !**

Pour rappel, ce projet a été conçu en se basant sur **le concept d'autodétermination** incluant au fur et à mesure des séances des activités pour mieux se connaître et une grande place aux parents et aux enfants (expression des besoins, choix des outils...). Les séances ont permis de rassurer l'enfant sur ses compétences, de lui proposer des outils et stratégies d'organisation, d'apprentissage. Les ateliers sont animés par 2 professionnels. Les enfants étaient accueillis seuls de 9h à 11h puis les parents rejoignaient le groupe pour la dernière heure.

Ainsi, au total 45 familles ont participé à ce stage autour des thématiques suivantes :

- L'organisation : « comment j'organise mon sac, mon matériel, mon planning ».
- Comment apprendre une leçon
- La compréhension des consignes
- L'utilisation d'un document

**Témoignages :**



*« Cela a surtout contribué à me rebooster et à garder confiance en moi parent pour consolider ma légitimité de parent experte et apporter soutien auprès de mes 2 enfants et ça c'est le plus précieux pour moi. Beaucoup de bienveillance, de conseils. C'est toujours un plaisir de participer aux ateliers Pluradys. Merci infiniment. »*

*“Je me suis sentie entourée et rassurée de vous rencontrer pour échanger sur nos difficultés communes et aussi de dédramatiser et d'en rire !”*

**Evaluation de la satisfaction post session : moyenne régionale à 8,3/10**

▸ COUP DE POUCE AUXERRE 2025	8,8
▸ COUP DE POUCE BELFORT 2025	7,3
▸ COUP DE POUCE BESANÇON 2025	7,8
▸ COUP DE POUCE CHALON 2025	8,1
▸ COUP DE POUCE DIJON 2025	7,8
▸ COUP DE POUCE DOLE 2025	8,4
▸ COUP DE POUCE VESOUL 2025	9,7

• **Programme d'Education Thérapeutique du Patient pour les enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND) et leurs parents :**

Programme d'accompagnement spécifique parents/enfants intitulé : « Mieux vivre avec un trouble des apprentissages » à Dijon et un à Dole. **2 programmes au 1<sup>er</sup> semestre 2025**  
**3 programmes amorcés fin 2025**



« MIEUX VIVRE AVEC UN TROUBLE DES APPRENTISSAGES »

Programme d'accompagnement pour les enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND) et leurs parents.

Dole (39), Besançon (25), Dijon (21), Vesoul (70) et Saint Germain du Bois (71)

**L'objectif de ce programme est d'améliorer la qualité de vie des parents ainsi que celle de leur enfant.**

3 objectifs pédagogiques sont visés, en lien avec les processus d'autodétermination :

1. Mieux comprendre le trouble et identifier les ressources et les conséquences dans la vie scolaire et quotidienne.
2. Identifier les ressources de chacun et les outils pour aider à se motiver malgré ses difficultés.
3. Déterminer des objectifs cibles pour améliorer la scolarité, la vie quotidienne, de loisirs et la coordination du parcours.

Ce programme de psychoéducation intitulé « Mieux vivre avec un trouble des apprentissages » a été conçu à partir d'une recherche-action participative et de revues de littérature menées par Jordan DA SILVA, orthophoniste. Mis en œuvre entre 2023 et 2025, ce programme cible des enfants de 8 à 13 ans ayant un TSApp, seul ou associé à un autre trouble neurodéveloppemental (hors TSA), et leurs parents. Il comprend 5 ateliers collectifs en présentiel et 2 séances individuelles à distance, animés par des professionnels certifiés en ETP et un pair-aidant. Le taux de participation a été de 100%. Répliqué cinq fois, le programme a concerné **27 enfants et 30 parents**. Une évaluation quantitative (habiletés parentales, qualité de vie) et qualitative (expérience, mise en œuvre) a été menée à l'aide de questionnaires adaptés. Les résultats montrent des bénéfices significatifs : amélioration de l'estime de soi scolaire chez l'enfant, renforcement du sentiment de compétence parentale, et amélioration de la qualité de vie pour les deux. Des corrélations positives ont également été observées entre les effets chez les parents et leurs enfants.

The collage contains several key documents:

- UNADREO Form:** A form for data collection, titled 'UNADREO Form' and 'ANALYSE DES RÉSULTATS : DIFFÉRENCES T1/T2'. It includes box plots comparing scores at T1 and T2 for various metrics like 'Habiletés de compréhension parentales', 'Sentiment de compétence parentale', 'Qualité de vie de l'enfant', 'Estime de soi scolaire', 'Corrélation', 'Frais de différence significative', 'Pratiques parentales', 'Stratégies adaptatives', and 'Bénéficence du trouble sur l'enfant'.
- Conclusion:** A text block summarizing the findings, stating that the program shows significant benefits for parents and children with learning disorders.
- Programme Pilote Flyer:** A flyer titled 'UN PROGRAMME PILOTE D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE À DESTINATION D'ENFANTS AVEC TSAPP ET DE LEURS PARENTS'.
- Logos:** Logos for ELIADDO, CAP.tnd, and PLURADYS.

- Programmes PEHP : Entraînement aux Habilités Parentales

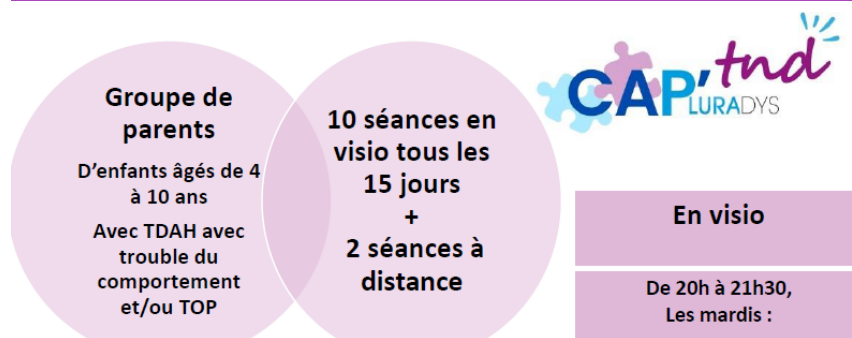
A destination des parents d'enfants âgés de 4 à 10 ans présentant un TDAH avec trouble du comportement et/ou TOP, ce premier programme a débuté en octobre 2025, en visio, avec 4 familles. Il comporte 12 séances en visio.

Les objectifs ?

- Mieux comprendre les troubles et le fonctionnement de votre enfant
- Développer des stratégies éducatives simples et efficaces
- Mieux gérer les comportements dits « difficiles »
- Diminuer le stress et les moments conflictuels
- Avoir confiance en ses compétences parentales
- Retrouver des moments de partage agréables avec votre enfant

Le programme est donc toujours en cours et se terminera en juin 2026.

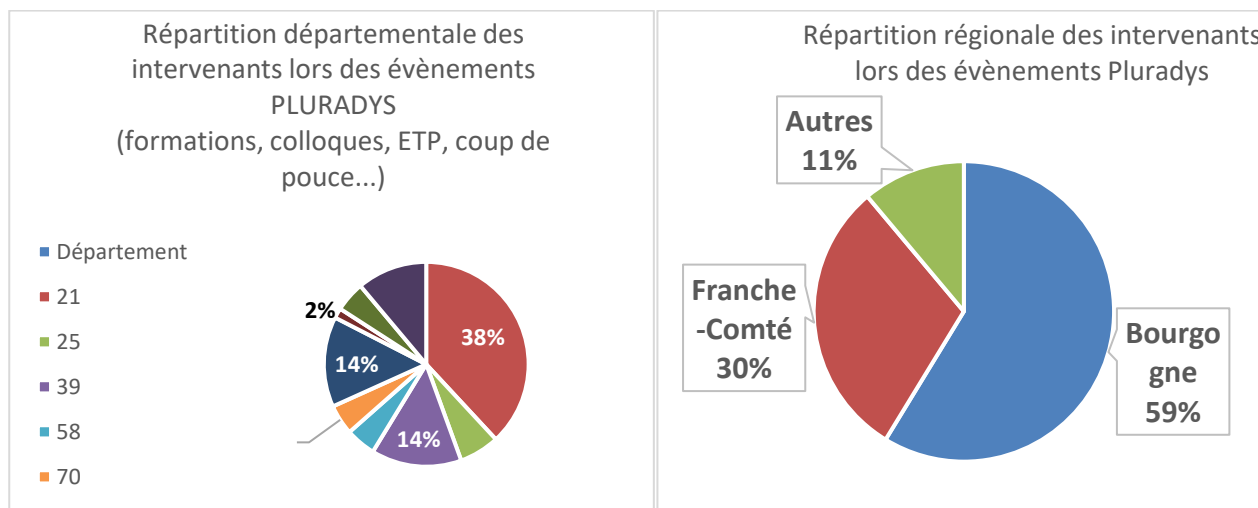
## Programme d'Entraînement aux Habilités Parentales (PEHP) de Barkley



# **3. ORGANISME DE FORMATION**

### 3.1. Données générales

En 2025, 32 formateurs PLURADYS sont intervenus pour assurer les différentes journées de formation, modules ou webinaires. Ces formateurs sont complétés par plus de 30 intervenants selon les partenariats construits et les dispositifs pour lesquels nous sommes intervenus. Au total, nous avons donc assuré le suivi administratif pour environ **65 intervenants et formateurs**, répartis sur l'ensemble de la région (**dont 7 intervenants et formateurs d'autres régions**) :



Selon les questionnaires post formation, les formateurs évaluent à **9,3/10 en moyenne leur satisfaction.**

Les interventions s'articulent toujours autour de 3 axes : des missions de sensibilisation ou de formation, en format webinaires, modules ou journée, en présentiel ou distanciel,

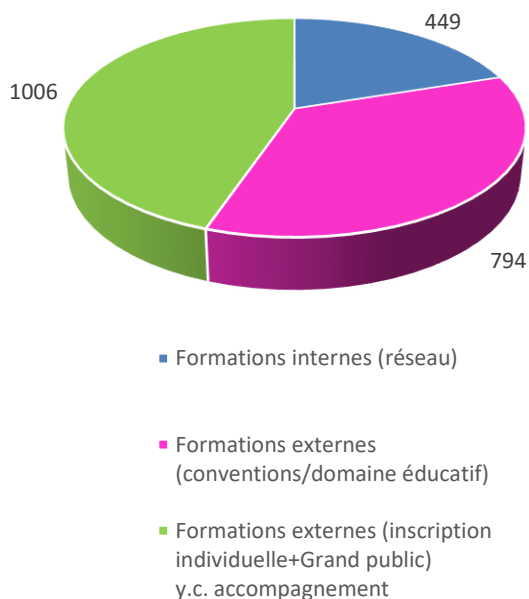
- Soit en direction des professionnels adhérents évaluateurs et les professionnels des équipes ressources, gratuites
- Soit en direction des professionnels de l'éducation ou du soin, par convention avec nos partenaires (Education nationale, structures médico-sociales, dispositifs de coordination...),
- Soit en direction des professionnels, sur inscription individuelle payante.

**En cumulant le nombre d'inscrits sur l'ensemble des formations proposées en 2025 par Pluradys Formation, 2249 personnes ont été concernées et presque 600 heures (596.25 heures) dispensées.**

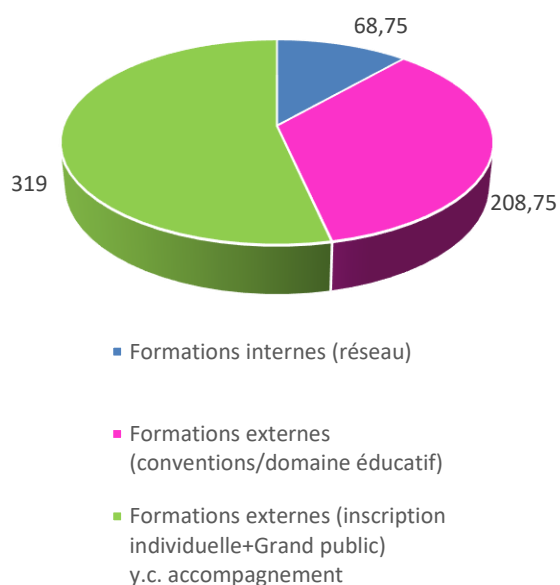
**L'évaluation globale de satisfaction des apprenants est de 9,2/10, toute sessions confondues.**

Date ↑	Session ↓	Répondant	Évaluation à chaud	Total général
2020			9,2	9,2
2021			9,4	9,4
2022			9,1	9,1
2023			9,2	9,2
2024			9,0	9,0
2025			9,2	9,2

Répartition des formations selon le nombre de stagiaires (n total=2249)

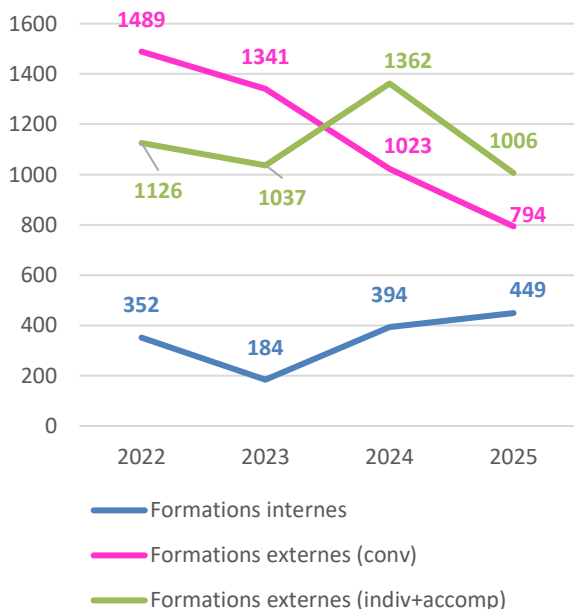


Répartition des formations selon le volume horaire (n total = 581,25)

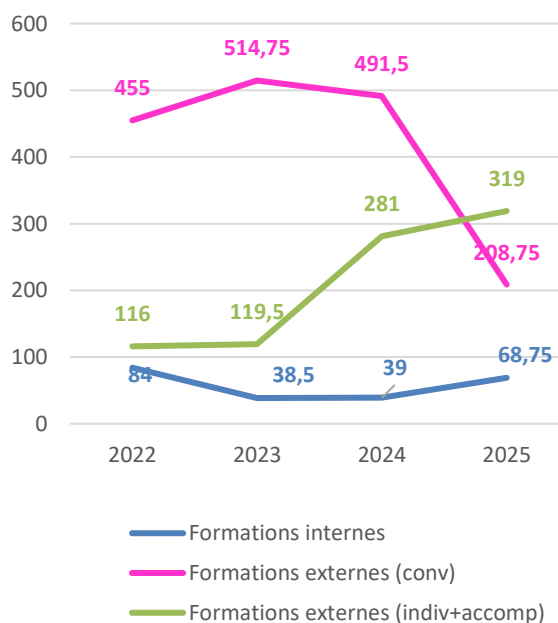


Sur les 4 dernières années, voici l'évolution du nombre d'heures de formation dispensées par type de formation, et l'évolution du nombre de stagiaires formés par type de formation :

Evolution du nombre de stagiaires par type de formation et par année



Evolution des heures de formation par type de formation et par année



### 3.2. Améliorations des pratiques régionales :

Ces formations à destination des professionnels de Pluradys (ERR ou adhérents) sont réalisées par des intervenants de l'équipe de formateurs de Pluradys et/ou par des formateurs externes. Elles sont réparties tout au long de l'année afin de simplifier la participation de chacun, et régulièrement sur des dates récurrentes d'une année sur l'autre (comme la journée ERR ou le colloque). Elles sont entièrement gratuites, dans le cadre d'un financement ARS.

- Journée de travail annuelle des membres des Equipes Ressources : Formation au programme BREF - 61 personnes ont été formées (dont 39 ERR)

Inspiré de la méthode expérimentée initialement par les professionnels du Centre Hospitalier Le Vinatier, il permet d'accueillir en binôme de professionnel et / ou pair-aidant) un ou plusieurs membres d'une même famille touchée par un ou plusieurs TND chez leur enfant. L'enfant n'est pas présent lors des séances. L'écoute attentive et experte de l'équipe de professionnels, permet de libérer la parole des familles souvent désemparées par les difficultés voire les violences que le TND peut entraîner. Cette thérapie familiale est l'occasion, à chaque séance, d'avancer dans la compréhension des troubles, de bénéficier de conseils et de soutien. Les échanges s'appuient sur un jeu de cartes illustrant les potentielles expériences moralement douloureuses vécues par les proches ou les membres de la famille et leurs conséquences psychologiques, physiques, émotionnelles, sociales et financières.

**PROGRAMME POUR LES FAMILLES**  
dont le proche est porteur d'un autisme  
ou d'un trouble neurodéveloppemental

COURT, GRATUIT  
INDIVIDUALISÉ

Vous êtes à la recherche d'informations ?  
Vous ne comprenez pas ce qu'il se passe ?  
Vous vous sentez seul-e, démun-i-e ?

Participez à notre programme

**BREF**

Programme de Psychoéducation  
Troubles du spectre de l'autisme  
Troubles du neurodéveloppement

- Les webinaires – Web'Adhère / Web'ERR

Poursuite des webinaires afin de pouvoir amener des informations concrètes et pertinentes à nos adhérents sur des thématiques très ciblées, le tout sur un temps court de 1h ou 45 minutes. De nouvelles thématiques ont pu être proposées :

- Vers qui orienter mes patients TND ? filières de soin en BFC
- Informations préoccupantes : qui, quoi, comment, pourquoi, pour qui ?
- Les nouveaux parcours CAP'TND pour accompagner les familles/ et la psychoéducation pour les familles
- Faisons le point sur les EABC
- Rôle et missions de l'éducatrice à Pluradys – Solliciter l'éducatrice de Pluradys : pourquoi, comment ?
- Bilan des EABC
- Animer un cercle de soin avec l'école
- EABC : quelle souplesse ?
- L'évaluation fonctionnelle à CAP'TND : pour qui, pourquoi, comment ?

**114 professionnels ont pu participer à ces webinaires.**

## • 15ème colloque des troubles des apprentissages et du développement

Cette année, notre colloque régional destiné aux professionnels de la Bourgogne-Franche-Comté, était orienté sur : « Psychoéducation dans les Troubles du Neurodéveloppement : optimisation ou transformation de l'accompagnement ? »

Les conférences étaient orientées autour des thèmes suivants :

- La psychoéducation : c'est quoi et c'est pour qui ?
- La place des aidants : plus-value, points de vigilance
- Présentation du programme de psycho éducation BREF
- Des parcours de soins innovants au service de l'autodétermination
- Optimiser le parcours de nos patients dans la variété des dispositifs actuels
- Travailler en séance en présence des parents d'enfants et d'ados : Intérêts, aspects pratiques et difficultés
- Education thérapeutique à destination des enfants présentant un trouble des apprentissages et de leurs parents
- Comprendre et accompagner le TDAH : des recommandations à la pratique



Quelques commentaires et témoignages récoltés par les participants : « Si je ne devais garder qu'une seule idée de cette journée, ce serait la possibilité/ la chance/ la nécessité de travailler avec les parents dans une véritable prise en compte globale de l'enfant », « Aide apportée au patient pour qu'il soit acteur de sa prise en charge », « L'importance de former les patients pour les rendre "expert" de leur trouble et pouvoir prendre leurs décisions en toute connaissance », « Pluridisciplinarité et la diversité des rencontres », ...

Cela nous pousse à continuer de proposer des thèmes innovants et des intervenants variés.

**216 professionnels de Bourgogne-Franche-Comté ont participé à cette journée et ont attribué la note de 9,1/10 à cette formation**



- **Poursuite de la formation actualisation des connaissances sur le TSA**

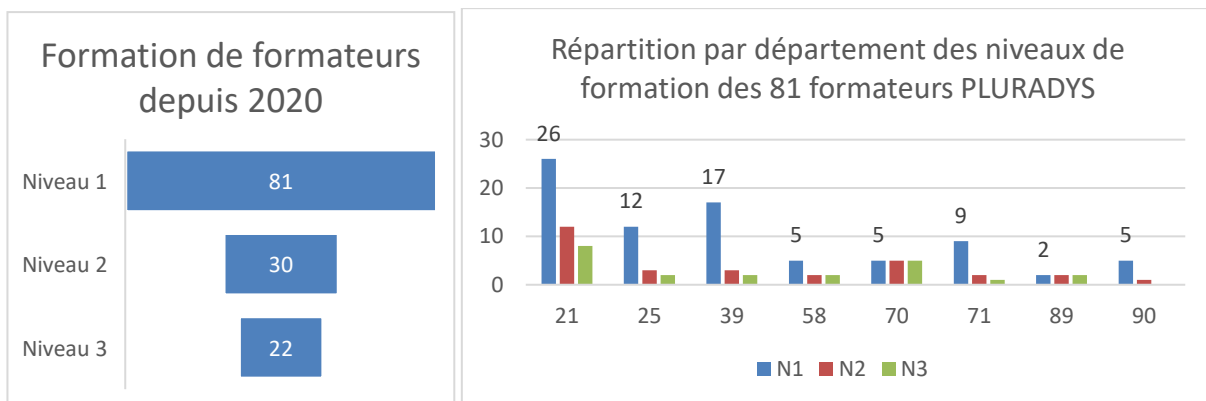
En partenariat avec le CRA, à destination des professionnels ERR : Une session « Trouble du Spectre Autistique : poser le diagnostic et connaître les modes d'intervention recommandés pour 10 professionnels en juillet 2025.

- **Formation de formateurs**

Les professionnels souhaitant rejoindre le pôle formateur de PLURADYS participent à la formation de formateurs afin de découvrir les principes de l'animation pédagogique active utilisée pour les formations que PLURADYS dispense ainsi que les différentes postures du formateur. Chacun peut se positionner ensuite sur le souhait d'être accompagné en tutorat pour intégrer notre équipe de formateurs.

En 2025, trois sessions se sont tenues :

- Une session de niveau 1 (animer une séquence de formation) a réuni 8 professionnels ;
- Une session de niveau 2 (concevoir une séquence de formation) a réuni 6 professionnels ;
- Une session de niveau 3 (formation en distanciel) a réuni 5 professionnels.



81 professionnels ont été formés au Niveau 1 ;

30 parmi ces 81 au Niveau 2 ;

Et **22 formateurs ont suivi les 3 niveaux de la formation de formateur Pluradys.**

### 3.3. Les formations dispensées par Pluradys

Pluradys a poursuivi sa politique de développement de formation sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, et selon 3 axes :

- **Formations internes** pour les missions des professionnels ressources et/ ou adhérents au dispositif de coordination de santé, dans le cadre de leurs interventions lors du parcours diagnostique coordonné de niveau 2.
- **Formations externes par convention avec l'Académie de Dijon et avec des structures, entreprises ou associations**
- **Formations externes avec inscription individuelle**, avec l'intervention de formateurs externes pour l'amélioration des compétences professionnelles des acteurs du territoire.

**Indice général de satisfaction = 9,2 /10**

**Stabilité depuis la création de l'organisme de formation**

Date ↑	Session ↓	Répondant	Évaluation à chaud
▸ 2020			9,2
▸ 2021			9,4
▸ 2022			9,1
▸ 2023			9,2
▸ 2024			9,0
▸ 2025			9,2

Les pages ci-dessous détaillent les formations réalisées selon chacun des 3 axes.

- **Formations internes :**

<b>Au total, 449 personnes ont participé à des formations internes du dispositif de coordination.</b>			
	Nombre	Nombre de pers.	volume horaire
<b>DEVELOPPEMENT RESEAU</b>			
ASSEMBLEE GENERALE PLURADYS	1	25	2
WEBINAIRES	10	114	10
Total	<b>11</b>	<b>139</b>	<b>12</b>
<b>ACTUALISATION DES CONNAISSANCES</b>			
COLLOQUE	1	216	6,75
Journée d'échange annuelle inter ERR-BREF Programme de psychoéducation	1	53	7
Trouble du Spectre de l'Autisme : poser le diagnostic et connaître les modes d'intervention recommandés	1	14	6,5
Accompagner les TND : Faire émerger les familles, pour définir les objectifs d'intervention	1	8	21
Total	<b>4</b>	<b>291</b>	<b>41,25</b>
<b>FORMATION DE FORMATEURS</b>			
Formation nouveaux formateurs : animer une formation Pluradys	1	8	6,5
Formation Formateurs Pluradys : animer une séquence de formation en distanciel	1	5	3
Formation Formateurs Pluradys : concevoir une formation Pluradys	1	6	6
Total	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>15,5</b>
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT RESEAU</b>	<b>18</b>	<b>449</b>	<b>68,75</b>

- **Formations externes par convention avec l'Académie de Dijon et avec des structures, entreprises ou associations**

**Au total, 586 personnes (liées au domaine de l'enseignement -public ou privé ou de l'enfance) ont participé à des formations externes via conventionnements entre leur employeur et Pluradys, 103,5h de formation ont été dispensées sur 2025.**

	Nombre	Nombre de pers.	volume horaire
<b>FORMATION EXTERNES</b>			
<b>INTERVENTIONS EN</b>			
Atelier dans "La peau d'un dys" (Journée Handicap)-Lycée des Marcs d'Or	1	60	2
Journée des partenaires-INSPE Dijon	1	60	4
Atelier dans "La peau d'un dys" (Journée Handicap)-Collège Marcel Aymé-Marsannay la Côte	1	60	2
Sensibilisation aux TND - Collège La Croix des Sarrasins	1	60	4
Total	<b>4</b>	<b>240</b>	<b>12</b>
<b>ENSEIGNANTS/PROFESSEURS</b>			
Mieux connaître les élèves TND "Ressentir, Comprendre, adapter" - Les compagnons (Dijon)	1	25	7
Mieux connaître les étudiants TND "Ressentir, Comprendre, adapter" - IRTESS	1	16	7
Sensibilisation/mise en situation enseignants et autres personnels agro-sup	1	30	2
Mieux connaître les élèves avec TSA "Ressentir, comprendre, adapter"-FORMIRIS	1	19	6
Total	<b>4</b>	<b>90</b>	<b>22</b>
<b>AESH/ASH-CLAS/CCAS</b>			
Accompagner les enfants avec difficultés d'apprentissage dans le cadre du PRE-Sochaux	1	9	7
Gérer les émotions dans le cadre du soutien scolaire - CC Gevrey-Nuits	1	10	4,5
Mieux connaître les élèves avec TND "Ressentir, comprendre, adapter" - CC Vosges Sud	1	31	4
Rapport au cadre et à l'autorité (suite) - COVATI	1	16	3
Repérer les difficultés de développement et accompagner les familles - CC Gevrey-Nuits	1	15	4,5
"Comprendre, repérer, accompagner" - Pôle cohésion sociale Hauts de Bienne	1	7	7
Comprendre les troubles DYS et mieux accompagner les élèves-Maison Phare	1	11	7
Total	<b>7</b>	<b>99</b>	<b>37</b>
<b>PSYCHOLOGUE DU 2ND DEGRE</b>			
A la découverte de la WISC V, dans le cadre des troubles des apprentissages (de la théorie à la pratique)	1	11	8,5
Les troubles anxieux - approfondissement	12	116	18
La santé mentale (JAC)	1	30	6
Total	<b>14</b>	<b>157</b>	<b>32,5</b>

## Avec des structures, entreprises ou associations ou en sous-traitance

**Au total, 208 personnes se sont inscrites à titre individuel sur une de nos actions, 105,25h de formation ont été dispensées sur 2025 dans cette catégorie.**

	Nombre	Nombre de pers.	volume horaire
<b>STRUCTURES MEDICO SOCIALES OU SANITAIRES</b>			
Webinaire petite enfance	2	33	3
SAAD Respir Bourgogne - Les outils de CAA - utilisation au quotidien	1	9	14
VINELAND II : Evaluation du fonctionnement adaptatif - Afsame	1	17	14
Les outils de CAA : utilisation au quotidien - Afsame	1	22	7
Sensibilisation aux TND - DIEM 90 APF	1	21	7
Communication Alternative Augmentée (suite) - SESSAD/IME Autun	1	12	7
Repérer les troubles du neurodéveloppement : quels signes d'appel dans la petite enfance ( présentiel ) - Multi accueil Tivoli	1	21	6
Total	<b>8</b>	<b>135</b>	<b>58</b>
<b>AUTRES STRUCTURES (Entreprises...)</b>			
Sensibilisation aux TND en entreprise	1	15	2
Total	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>2</b>
<b>SOUS-TRAITANCES AUTRES ORGANISME DE FORMATION</b>			
Mieux connaître les enfants porteurs de TND	1	20	3,25
CNFPT : L'autisme - un trouble du neurodéveloppement - Mâcon	1	19	21
CNFPT : les Troubles du neurodéveloppement : approche générale - Besançon	1	19	21
Total	<b>3</b>	<b>58</b>	<b>45,25</b>

### • Formations externes avec inscription individuelle, payantes et gratuites

Afin que les professionnels puissent réaliser plus facilement des formations habituellement très éloignées de la région, PLURADYS fait venir des intervenants extérieurs. Ces formations relèvent d'un financement réalisé par les stagiaires, puisque nous sommes ici dans un fonctionnement plus standard d'organisme de formation, avec des inscriptions individuelles et d'une aide financière possible par les OPCO des professionnels.

Nous avons distingué :

- les formations payantes, en présentiel ou en visio ;
- les formations gratuites destinées au grand public ;
- les ateliers/café parents, les sessions ETP et les stages coup de pouce.

	Nombre	Nombre de pers.	volume horaire
<b>FORMATION EXTERNE</b>			
<b>INSCRIPTION INDIVIDUELLE PAYANTE</b>			
Tout Public / Formateurs extérieurs ou Pôle PLURADYS			
<b>FORMATIONS PRESENTIELLES/DISTANCIELLES</b>			
Webinaire Les troubles anxieux	1	13	3
Les troubles anxieux	1	18	7
Bilan psychomoteur : cotation et présentation NP-MOT	1	13	14
Accompagner le développement des fonctions attentionnelles et exécutives chez l'enfant avec TND : entre recommandations d'intervention et accompagnement parental	1	6	6
Intégrer une approche fonctionnelle de l'intervention motrice dans les TND	1	6	7
Troubles de la communication orale et TND : CAA et autres stratégies pour impliquer les aidants	1	8	7
Les professionnels de santé comme médiateurs indispensables des adaptations scolaires pour la réussite de nos patients avec TND	1	14	14
Intégrer les principes de l'intégration neurosensorielles dans sa rééducation pédiatrique	1	14	21
L'approche CO-OP : l'orientation cognitive au rendement occupationnel quotidien	1	14	21
BAYLEY4 - De la passation à la rédaction	1	15	14
Approche fonctionnelle de l'intervention dans les TND	1	18	3
<b>TOTAL FORMATIONS EXTERNES (INDIVIDUELLES PAYANTES)</b>	<b>11</b>	<b>139</b>	<b>117</b>

FORMATION EXTERNE INSCRIPTION INDIVIDUELLE GRATUITE			
Tout Public / Formateurs extérieurs ou Pôle PLURADYS			
Semaine des DYS : DYS ou TND ? En pratique, parle-t-on des mêmes enfants ?	1	37	1
Semaine des DYS : Comment préserver les parents aidants dans les dys ?	1	18	1
Semaine des DYS : Quels accompagnements après le diagnostic ? Comment concilier manque de professionnels et recommandations scientifiques ?	1	30	1
Semaine des DYS : Sports adaptés : enjeux et démarches pour les enfants DYS	1	15	1
Semaine des DYS : L'évaluation fonctionnelle spécifique aux TND : enjeux et modalités de passation ( réservé aux professionnels évaluateurs)	1	19	1
Semaine des DYS : Les DYS, quels parcours diagnostique ? Quelles étapes pour être efficace ?	1	28	1
Semaine des DYS : Dans la peau d'un dyslexique	1	44	1
Semaine des DYS : Dans la peau d'un dysgraphique	1	39	1
Semaine des DYS : DYS'cussion entre parents	1	3	1,5
Semaine des DYS : Orientation pré professionnelle et post BAC des ados avec TND	1	25	1
Semaine des DYS : TSA et / ou TDAH : quel diagnostic différentiel ? ( professionnels)	1	39	1
Semaine des DYS : Le dossier MDPH : quelles spécificités pour les DYS ?	1	39	1
Semaine des DYS : Les difficultés de compréhension orale et écrite chez les DYS : attitudes et supports pour soutenir ou développer la compréhension	1	48	1
Soirée à Mervans : Ecrans et jeune public, de nos représentations à leurs usages	1	50	2
<b>TOTAL FORMATIONS EXTERNES (INDIVIDUELLES GRATUITES)</b>	<b>14</b>	<b>434</b>	<b>15,5</b>

	Nombre	Nombre de pers.	volume horaire
ATELIER PARENTS	43	352	86
CAFE PARENTS	1	15	2
COUP DE POUCE Belfort	1	7	9
COUP DE POUCE Besançon	1	4	9
COUP DE POUCE Chalon sur Saône	1	7	9
COUP DE POUCE Dijon	1	6	9
COUP DE POUCE Dôle	1	6	9
COUP DE POUCE Vesoul	1	8	9
ETP 71 Saint Germain du Bois	1	5	5
ETP Besançon	1	4	11
ETP Dijon	1	5	5
ETP Dôle	1	4	11
ETP Vesoul	1	6	5
PEHP	1	4	7,5
	<b>56</b>	<b>433</b>	<b>186,5</b>

# **4. CONTRIBUTION TERRITORIALE**

## 4.1. COPIL Régional

PLURADYS pilote un Comité Régional de Formation TND, qui réunit l'ensemble des coordinateurs des PCO et des niveaux 3 de la région. La finalité repose sur le partage des stratégies de formation et d'information des professionnels de la région, en concertant nos actions.

Une formation et des actions de sensibilisation avaient ainsi été créées, réalisées depuis 3 années sur les financements de la DREETS.

Réuni en Copil par visioconférence à raison de 3 à 4 réunions par an, le Copil avait décidé en Mars 2025 de poursuivre les actions de formation. L'objectif est toujours de fournir aux professionnels des outils fiables pour le repérage et le dépistage des TND, tout en gardant une flexibilité pour ajouter ou actualiser des modules à l'avenir en fonction de l'extension de la tranche d'âge des PCO, soit jusqu'à 12 ans.

Dans ce cadre, il avait été proposé :

- Un élargissement de la tranche d'âge (jusqu'à 7 ans et jusqu'à 12 ans) - en y incluant les aspects cognitifs dont le TDAH, les troubles du langage écrit
- Un format avec un tronc commun en présentiel pour les fondamentaux, reprenant les modules déjà travaillés dans la formation dite « DREETS », et obligatoire pour suivre les modules « cas cliniques » et des modules spécialisés.
- Des cas cliniques « récapitulatifs »

Un travail d'ingénierie a donc été nécessaire sur l'année 2025, par l'intermédiaire de groupes de travail dédiés. Priorité a été donnée aux « concepteurs » / formateurs déjà intervenus pour leur proposer si besoin d'actualiser en conséquence les contenus. D'autres intervenants ont été sollicités pour réactualiser et/ ou animer des modules.

## 4.2. Mesure 13

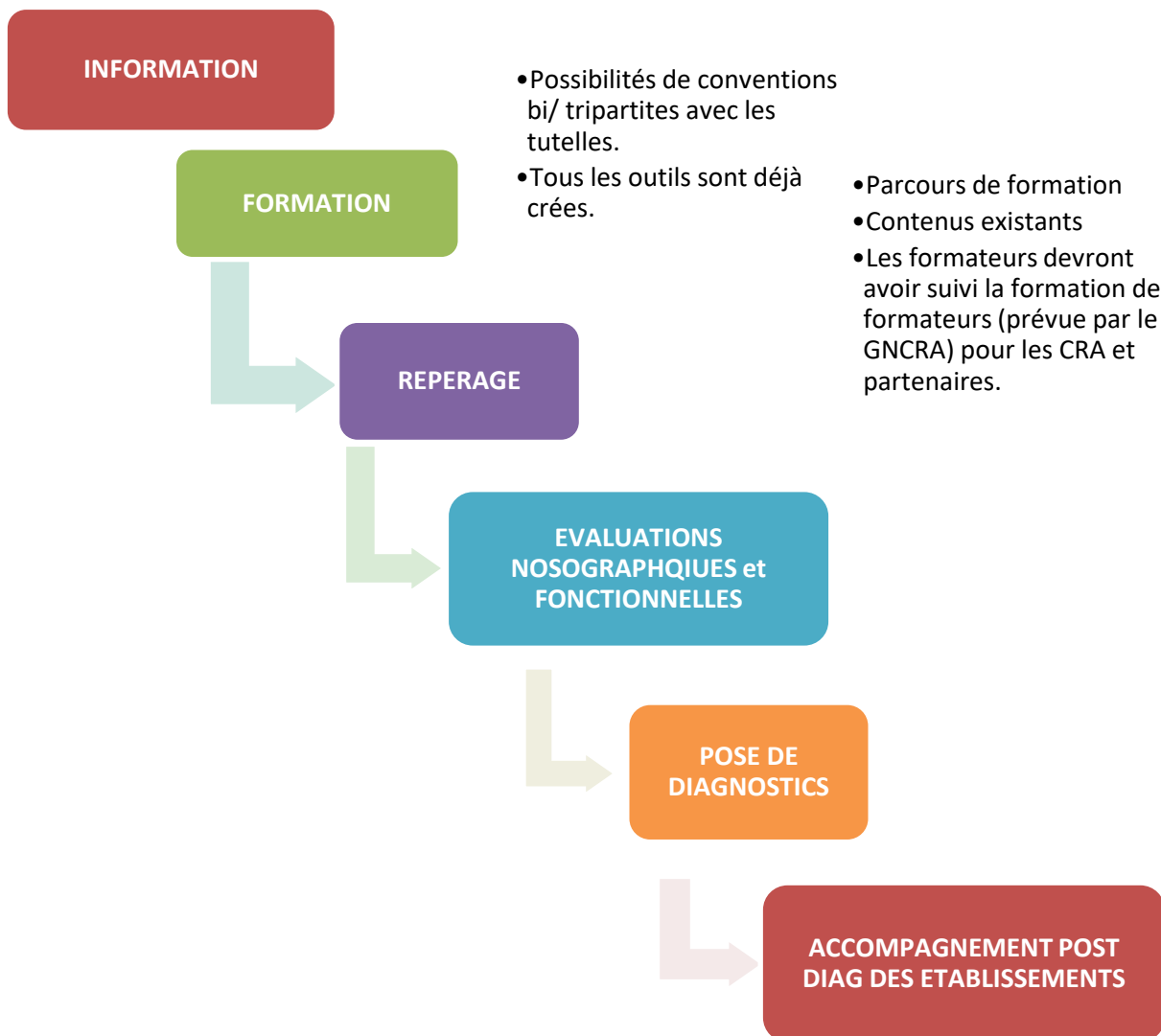
En parallèle, les membres du Copil ont été saisis par l'ARS du travail en cours pour la déclinaison en région de la Mesure 13 de la stratégie nationale.

**Cette mesure vise à :**

- ⇒ Améliorer l'accès au diagnostic des TND des jeunes accueillis en IME/DITEP/MECS/SESSAD.
- ⇒ Être en conformité avec les RBPP dans ces structures médico-sociales.
- ⇒ Améliorer les compétences professionnelles.
- ⇒ Mettre en œuvre un process d'évaluation pour mieux cibler les accompagnements.

**Le déploiement de la mesure s'appuie sur la méthodologie et les outils développés par le GNCRA avec un pilotage par les CRA en région :**

- ⇒ Une équipe de pilotage pour 70.000€ annuel, composée d'un référent médical, d'un ETP à composer entre psycho/éduc.
- ⇒ Un réseau de partenaires pour co-élaborer les outils (déjà existants, proposés par le GNCRA mais à décliner en région).
- ⇒ Le schéma suivant récapitule les étapes principales de la méthodologie.



Le groupe de travail a émis les observations suivantes :

- Importance d'impliquer les acteurs des ITEP, IME. Question autour des EDAP. De même, question autour de l'implication des acteurs des MDPH.
- S'appuyer sur les outils mis en œuvre par le GNCRA.
- Inclure dans cette démarche mesure 13 des actions de sensibilisation / formations modulaires, d'où les liens possibles avec l'autre groupe de travail et les autres projets menés par ce Copil régional TND.
- Cibler des établissements/lieux spécifiques pour l'expérimentation :
  - o APF France Handicap propose 4 établissements via leur pôle pédiatrie.
  - o S'appuyer sur l'expertise du Président de l'association nationale des ITEP pour accélérer le processus.
  - o Information complémentaire : une étude est en cours sur la santé mentale des adolescents dans les ITEP (un établissement en BFC est concerné par l'étude)

Le déploiement opérationnel dépend de la visibilité sur les financements disponibles, et est reporté à 2026.

### 4.3. Participation Inter PCO

Dans le cadre de la participation inter-PCO, l'activité s'est concentrée sur :

- Le renforcement des liens entre acteurs,
- L'amélioration de la compréhension mutuelle des dispositifs,
- Le développement de la visibilité des parcours, afin d'en assurer une meilleure fluidification pour les familles.

Un travail spécifique a été mené autour des indicateurs de relais et d'orientation vers le dispositif PCO ou vers CAP'TND permettant d'optimiser l'identification des situations nécessitant une coordination renforcée. Plusieurs situations complexes ont ainsi été relevées, notamment celles d'enfants ayant déjà bénéficié d'une hypothèse diagnostique de troubles du neurodéveloppement (TND) et engagés dans un ou deux suivis en libéral, ou encore ceux ayant déjà été suivis par la PCO pour un autre trouble ou bien les enfants relevant de la PCO mais ne trouvant pas de professionnels conventionnés dans ce contexte, l'ensemble soulevant des enjeux d'articulation des interventions et de cohérence des parcours.

Au total, ce sont des contacts réguliers avec chacune des équipes de coordination de chaque PCO, 0-7 et 7-12, ainsi que la participation aux réunions inter PCO organisées par l'ARS, ou encore les présentations d'activités dans le cadre des comités de suivi de pilotage de chaque PCO, soit environ une dizaine de réunions dans l'année.

### 4.4. Identification des acteurs

Par ailleurs, un travail d'identification et de mobilisation des acteurs du territoire a été poursuivi, en lien avec :

- les Plateformes d'Appui à la Coordination (PAS),
- les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS),
- les Centres Ressources Autisme (CRA)
- ainsi que la Fédération hospitalière TND,

Afin de structurer un réseau partenarial facilitant les échanges, l'orientation et la continuité des accompagnements.

# **5. BILAN FINANCIER**

## 5.1. Analyse Globale

L'exercice 2025 confirme la solidité globale et la stabilité financière de l'association Pluradys, malgré un contexte d'activité soutenue et des besoins croissants d'accompagnement des enfants et des familles. Le modèle économique de l'association repose principalement sur des financements publics, avec une forte implication de l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui représente l'essentiel des subventions d'exploitation. Les produits d'exploitation atteignent ainsi 811 690 €, dont 730 577 € de subventions publiques, traduisant la reconnaissance institutionnelle du rôle structurant de Pluradys dans la coordination des parcours de santé et l'accompagnement des troubles du neurodéveloppement.

L'analyse des résultats montre une situation financière globalement équilibrée. Malgré un déficit du Dispositif de Coordination de Santé (-20 078 €), les résultats positifs des activités Formation (+12 146 €) et Association (+8 831 €) permettent de compenser cet écart et d'aboutir à un résultat global légèrement excédentaire de 899 €.

Cet équilibre témoigne :

- D'une gestion rigoureuse des dépenses ;
- D'une bonne maîtrise des charges de fonctionnement ;
- D'une capacité de l'association à maintenir ses missions tout en absorbant les tensions financières liées à l'augmentation de l'activité.

L'année 2025 est également marquée par une activité importante sur les parcours coordonnés, avec 176 parcours complets finalisés. Le coût moyen d'un parcours s'élève à 1 156 € par enfant, niveau cohérent au regard de la complexité des accompagnements réalisés, des bilans mobilisés et de la coordination pluridisciplinaire assurée par l'association. Les écarts observés entre territoires restent modérés et traduisent principalement :

- Les différences d'organisation locale ;
- Les réalités géographiques ;
- Les ressources professionnelles disponibles ;
- Ainsi que l'intensité des accompagnements nécessaires selon les situations.

Globalement, l'exercice 2025 démontre la capacité de Pluradys à maintenir une activité soutenue au service des familles tout en préservant un équilibre budgétaire fragile mais maîtrisé.

### **Analyse des résultats par activité**

L'analyse par secteur met en évidence des équilibres différenciés selon les activités :

- Le Dispositif de Coordination de Santé présente un déficit de 20 078 €, principalement lié à l'intensité des accompagnements réalisés et aux coûts directs des parcours.
- L'activité Formation dégage un résultat positif de 12 146 €, confirmant sa contribution croissante à l'équilibre économique global.
- Le secteur associatif enregistre également un excédent de 8 831 €.

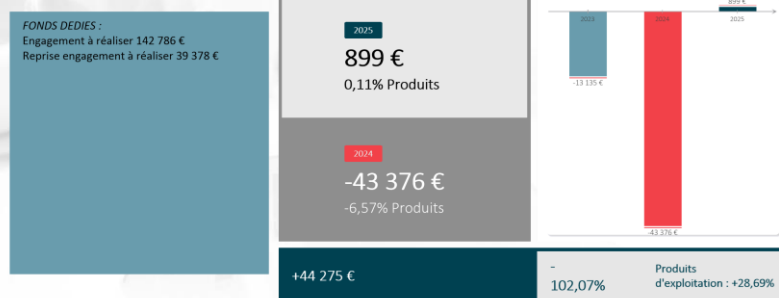
**Au global, le résultat consolidé de 899 € confirme une gestion équilibrée des activités malgré des marges financières limitées.**

## Analyse des résultats de l'exercice

PLURADYS

2025

Résultat de l'année



Exercice du 1/10/2024 présenté par Benoît PARIS

### 5.2. Analyse Détaillée

Sont présentés ci-dessous les détails des charges et des recettes. Le bilan comptable complet et détaillé est présenté dans le document fourni par la société CAPEC « Rapport comptable ».

Seuls les postes principaux sont illustrés et commentés ci-dessous.

**L'association dispose d'un bilan global incluant les bilans détaillés du Dispositif de coordination de Santé, de l'organisme de Formation et des autres actions associatives.**

#### • Dépenses

Les charges de l'exercice reflètent directement l'activité opérationnelle de coordination et d'accompagnement portée par l'association.

Le poste principal concerne les indemnités liées aux parcours et aux programmes d'accompagnement, pour un montant de 133 449 €. Ce niveau de dépense illustre l'investissement important consacré à l'accompagnement direct des enfants et des familles, cœur de mission du dispositif.

Les dépenses liées aux bilans représentent également un poste significatif avec 100 568 €. Elles traduisent le recours aux évaluations spécialisées nécessaires dans les parcours coordonnés, indispensables pour garantir des orientations adaptées et une prise en charge de qualité.

Les autres indemnités (missions, formations) s'élèvent à 56 867 €, témoignant du soutien apporté aux professionnels intervenant dans les dispositifs ainsi que des efforts de montée en compétence des acteurs du réseau.

Les honoraires et prestations extérieures atteignent 14 924 €, correspondant aux interventions techniques, administratives ou spécialisées nécessaires au fonctionnement de la structure.

Les dépenses de fonctionnement courant demeurent contenues :

- SAP / APA : 8 505 € ;
- Frais postaux et télécommunications : 8 390 € ;
- Autres charges diverses : 18 296 €.

L'ensemble de ces éléments met en évidence une structure de dépenses principalement orientée vers les actions opérationnelles et les missions d'accompagnement, avec une part limitée consacrée aux frais administratifs.

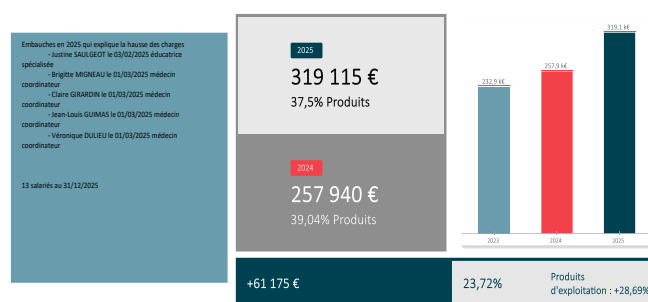
## Charges externes (Détail)

	2025	2024	Évolution	
Fournitures consommables <i>Baisse des fournitures administratives</i>	10 055 €	13 912 €	-3 857 €	-27,72%
Sous-traitance	1 433 €	1 257 €	+176 €	+14%
Locations, Charges locatives <i>Location écran Arius remboursé selon partenariat compte 7561</i>	28 996 €	24 870 €	+4 126 €	+16,59%
Entretien, Réparations <i>Pas de frais sur 207</i>	3 089 €	5 291 €	-2 202 €	-41,62%
Primes d'assurance	2 823 €	2 786 €	+37 €	+1,33%
Intermédiaires et honoraires <i>Baisse indemnités formation</i>	314 312 €	322 434 €	-8 122 €	-2,52%
Informations et communications	10 058 €	10 069 €	-11 €	-0,11%
Déplacements, Réception	7 534 €	8 624 €	-1 090 €	-12,64%
Frais postaux, Télécom. <i>Baisse abnt tél à partir de 03.25</i>	8 390 €	9 985 €	-1 595 €	-15,97%
Frais bancaires	438 €	695 €	-257 €	-36,98%
Autres services extérieurs <i>Baisse des cotisations</i>	1 426 €	5 494 €	-4 068 €	-74,04%
<b>TOTAL</b>	<b>388 553 €</b>	<b>405 415 €</b>	<b>-16 862 €</b>	<b>-4,16%</b>

## Comptes de dépenses 2025 – Poste comptable 62 (Autres services extérieurs)

Honoraires. Prestations extérieures	14 924 €
Indemnités liées au parcours (dont programmes d'accompagnement)	133 449 €
Autres indemnités (mission, formation)	56 867 €
Bilans	100 568 €
SAP, APA	8 505 €
Frais postaux + tél	8 390 €
Autres	18 296 €

### Charges de personnel



## • Recettes

Les recettes de l'association reposent majoritairement sur les subventions d'exploitation, qui représentent près de 90 % des ressources globales.

L'ARS constitue le principal financeur avec 723 480 €, confirmant le rôle reconnu de Pluradys dans le champ de la coordination des parcours de santé. Les autres soutiens institutionnels et partenaires financiers complètent ce financement :

- Région : 4 597 € ;
- Conseil départemental de Côte-d'Or : 2 000 € ;
- Banque Populaire : 500 €.

Les cotisations des adhérents représentent 17 127 €, traduisant l'ancrage associatif de la structure et l'implication de ses membres.

Les prestations de service et autres produits atteignent 63 945 €, notamment grâce aux activités de formation et aux actions complémentaires développées par l'association. Ces recettes propres

participent à la diversification progressive des ressources et renforcent la résilience financière de la structure.

### Pluradys (Dispositif de coordination de Santé + Formation + Association)

SOURCES DE FINANCEMENTS	2025
Subventions d'exploitation*	730 577 €
Cotisations	17 127 €
Reprises sur provisions	0 €
Prestations de service et autre	63 945 €
<b>TOTAL</b>	<b>811 690 €</b>

#### \*Détails des subventions d'exploitation :

ARS : 723 480 €

Région : 4 597 €

Conseil départemental 21 : 2 000 €

Banque Populaire : 500 €

### Analyse du coût des parcours

Le coût moyen d'un parcours complet s'établit à 1 156 € pour les 176 parcours terminés en 2025.

Les coûts moyens observés par territoire restent relativement homogènes :

	Total	Coût moyen par enfant en euro
<b>Côte d'Or</b>	55480	1290
<b>Doubs</b>	25760	1171
<b>Jura</b>	34420	1187
<b>Nièvre</b>	15530	1109
<b>Haute-Saône</b>	17115	1141
<b>Saône-et-Loire</b>	20140	1060
<b>Yonne</b>	23010	1000
<b>Territoire Nord Franche-Comté</b>	11930	1085

Ces variations s'expliquent notamment par :

- Les réalités territoriales ;
- Les coûts de coordination ;
- Les besoins spécifiques des enfants accompagnés ;
- Les disponibilités locales des professionnels de santé.

L'analyse montre néanmoins une bonne maîtrise globale des coûts au regard de la qualité et de la complexité des accompagnements réalisés.

### Coût moyen des parcours : 1156 euros

Sur les 176 parcours complets terminés en 2025

# Conclusion et perspectives

Cette année 2025 est la 1<sup>ère</sup> année du dispositif CAP'TND.

Ce dispositif CAP'TND, Coordination et Accompagnement Pluriel des TND a pris forme de façon opérationnelle tout au long de l'année 2025, avec la mise en place des outils de communication, de suivi informatique, statistique et comptable.

**Une importante mobilisation de nos équipes ressources, des salariées et membres du bureau a été nécessaire ; ils ont été fortement sollicités ; qu'ils soient très sincèrement remerciés pour la qualité de leur implication, leurs recherches de sens, de compréhension et leurs ajustements face à ces processus innovants.**

Les familles ont largement bénéficié de ces nouveaux modules d'accompagnement, de leur souplesse, du fort niveau d'ajustement à leurs besoins.

Les retours sont excessivement positifs, tant dans l'observance des soins que de l'implication du cercle familial, avec un effet très significatif sur le sentiment d'efficacité parental et un mieux-être des jeunes.

Ainsi, le travail des équipes ressources pluridisciplinaires s'est poursuivi autour de sollicitations de familles toujours aussi nombreuses malgré la montée en charge des Plateformes de Coordination et d'orientation (PCO), et la difficulté dans certains territoires plus que d'autres pour trouver des professionnels évaluateurs disponibles et formés aux TND complexes. Il faut ici souligner le travail de partenariat avec les différents PCO, avec les CRA et les différentes actions de formation et d'actualisation des connaissances proposées par notre organisme de formation à nos équipes. L'ensemble concourt à l'amélioration des pratiques d'une part en délimitant au mieux les interventions, rôles et responsabilités de chacun, et d'autre part en outillant les professionnels quant aux procédures diagnostiques et d'intervention actualisées.

La formation et l'information tiennent en effet une place centrale, tant pour la mise à jour des connaissances que pour la synergie créée sur nos territoires. Le travail du Copil Formation TND régional animé par Pluradys en est ainsi le reflet.

In fine, l'ensemble de ces actions et partenariats développés nourrit les réflexions et nos interventions auprès des familles, pour que les enfants avec TND puissent être mieux accueillis, compris, et accompagnés dans leur singularité.

**Les actions d'accompagnement développées par l'association concourent désormais toutes à cette finalité : vivre avec son trouble en cultivant ses ressources, dans une dynamique de système où l'autodétermination n'est pas qu'un principe, mais bien un mode d'exercice concret au service du mieux-être des enfants et des familles.**

# ANNEXES

## Annexe 1 : **PLURADYS : Quel projet associatif ?**

PLURADYS a pour vocation d'optimiser le parcours diagnostique et l'accompagnement des enfants présentant des difficultés multiples dans le domaine des apprentissages et /ou du développement.

### **La raison d'être de l'association Pluradys repose sur la volonté :**

- d'apporter à chaque enfant, quelles que soient ses difficultés, le bien être auquel tout individu aspire,
- de lui donner le temps et les opportunités de progrès,
- de lui permettre de développer ses talents particuliers, d'exprimer le meilleur de lui-même.
- Se découvrir et s'épanouir, au-delà de ses difficultés plurielles, pour trouver sa place dans un lieu de vie de proximité puis dans la société de demain.

Nous croyons que chaque enfant présente un potentiel de développement et qu'il est du devoir de la société de lui permettre d'y accéder.

Nous croyons que ces enfants aux difficultés plurielles obligent la société à s'interroger, s'adapter, se mobiliser pour accueillir cette différence, l'accepter, en tenir compte et ainsi devenir meilleure.

Nous croyons que ces enfants et le témoignage de leurs familles sont une richesse pour la société, dans ce qu'ils apportent de différences.

Notre projet s'appuie sur la construction de prises en charge mobilisant énergie et compétences nourries d'alliances et de décroisements entre les professionnels de différents secteurs professionnels, quel que soit leur mode d'exercice (hospitalier, institutionnel, libéral) impliqués auprès des enfants : social, santé, éducation. Ces professionnels sont appelés à œuvrer ensemble, à la mise en œuvre de projets de vie transversaux, pour le bien-être global de l'enfant au sein de sa famille, dans une ambition d'atteindre une autonomie sociale. Ce travail se base sur une coopération entre les parents et les professionnels, et doit reposer sur une communication claire, authentique et transparente, dans le respect du secret professionnel partagé.

### **Cette vision nous amène à agir autour des missions suivantes :**

- Optimiser les actions des professionnels par l'information, la formation, le décroisement des acteurs, dans une vision transdisciplinaire, pour construire des projets individualisés.
- Accompagner, soutenir les enfants présentant plusieurs difficultés associées et leurs familles,
- Accompagner les parents en leur offrant des outils leur permettant d'être mieux associés à la scolarité de leur enfant.
- Etre partenaire, accompagner les institutions, les associations et plus généralement les acteurs locaux dans la mise en place de leurs projets à destination des enfants en difficulté
- Etre partenaire de la recherche scientifique, dans une démarche d'évolution permanente des pratiques.

## **Buts :**

PLURADYS distingue 2 grands champs de compétences :

- la formation, l'information, la prévention destinées aux familles et professionnels dans le domaine des troubles des apprentissages et du développement chez les enfants
- la coordination des professionnels afin d'optimiser le parcours diagnostique des enfants présentant des difficultés dans le domaine des troubles des apprentissages et du développement

Il s'agit ainsi d'éclairer familles et professionnels sur les troubles diagnostiqués, en apportant une meilleure compréhension de l'enfant, et en proposant des stratégies d'accompagnement les plus pertinentes et adaptées possibles, dans le contexte où vit l'enfant.

## **Fonctionnement :**

Pour ce faire, l'association se dote d'un conseil d'administration, d'un bureau, dont les rôles respectifs et les liens avec les ressources salariées sont définis dans le document joint.

Elle donne une place aux familles en permettant une mobilisation collective des parents sur un axe de solidarité et d'entraide.

## **Annexe 2 : Modalités de fonctionnement de l'association**

### **PLURADYS**

**Préliminaire :** ce document a été élaboré dans le cadre de la rédaction du projet associatif dont il est parti intégrante. Il vise à améliorer le fonctionnement et la coopération des instances qui participent à la gouvernance de l'association : Conseil d'administration, Bureau, Direction opérationnelle. Il a été officiellement adopté par le Conseil d'administration en date du 19/09/2013.

#### **L'Assemblée générale :**

- Elle se prononce sur la gestion du Conseil d'administration et la situation morale et financière de l'association présentée par le Président et le Trésorier.
- Elle se prononce sur les orientations et priorités d'action proposées par le Conseil d'administration.
- Elle émet des propositions en termes de développement, de nouveaux partenariats, nouveaux adhérents. Les adhérents, professionnels et parents, bénéficiaires, peuvent ainsi assurer leur représentativité.
- Elle procède au renouvellement des membres du Conseil d'administration.
- Elle peut se réunir en session extraordinaire dans les cas prévus par les statuts de l'association.

#### **Le Conseil d'administration :**

##### **Les missions du Conseil d'administration :**

- Définir / valider les orientations essentielles de la vie de l'association et de son développement (existence d'un projet associatif actualisé comprenant des buts et une stratégie formalisés) et s'assurer que ces orientations sont conformes aux valeurs de l'association, à ses statuts, aux lois et règlements en vigueur et pertinentes au regard des besoins de la société sur le territoire d'action de l'association.
- Garantir la bonne administration et la pérennité de l'association
- Garantir la qualité de la représentation institutionnelle de l'association
- Rendre compte de sa gestion à l'assemblée générale et lui proposer les orientations essentielles de la vie de l'association et de son développement.

##### **Les fonctions du Conseil d'administration :**

Pour remplir ses missions, le Conseil d'administration doit exercer les fonctions suivantes :

- Définir / Valider une stratégie (à 3 ans) actualisée régulièrement ce qui implique une réflexion prospective et une démarche d'évaluation.
- Définir/Valider la stratégie de communication de l'association et décider de la mobilisation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
- Analyser et comprendre le contexte et les enjeux de son action.
- Prendre des positions sur l'évolution du contexte de l'association en réponse à des sollicitations diverses (Sollicitations de partenaires, environnement législatif et réglementaire, Fédération nationale, organes de presse...).
- Valider annuellement les budgets et les programmes d'actions.
- Contrôler annuellement l'exécution des budgets et des programmes.
- Évaluer la qualité et la pertinence des actions de l'association et de ses représentations institutionnelles au regard du projet associatif.
- Élire le Bureau de l'association.
- Définir les missions et attributions du directeur.
- Formaliser les délégations accordées au Directeur et aux membres du Conseil d'administration.

### **Le rôle des administrateurs :**

L'association attend de ses administrateurs une implication qui se traduit notamment par :

- une participation assidue aux réunions du Conseil d'administration
- une participation effective aux prises de décisions du Conseil d'administration
- un regard sur le fonctionnement de l'association éclairé par leur expérience, leur expertise, leurs connaissances et points de vue.
- une disponibilité pour être une personne ressource en termes de compétences, d'idées, de dispositif de coordination, de propositions, de connaissances...

Cette liste n'est pas limitative, les administrateurs peuvent bien sûr remplir d'autres rôles, de façon permanente ou temporaire, selon leurs possibilités et par délégation du conseil d'administration :

- animation de commissions ou de groupes de travail
- préparation d'un événement particulier
- représentation de l'association
- participation aux travaux de la fédération au plan national ou régional
- etc.

Le CA aura le souci d'utiliser au mieux toutes les compétences des administrateurs et de favoriser une participation active de ses membres à la réalisation de ses missions en leur confiant des tâches précises.

Un administrateur pourra par exemple être délégué à la communication de l'association. Il sera chargé de faire au Bureau toute proposition relative à l'élaboration de la stratégie de communication de l'association et d'animer tout groupe de travail sur ce thème. Un autre pourra se voir confier l'animation de la vie associative, un autre la représentation de l'association dans telle ou telle instance, ou l'étude d'une question particulière, un parent assurer le lien avec les familles...

### **Les besoins du CA pour remplir son rôle :**

- Une information pertinente et ciblée sur la vie, les activités et l'évolution du contexte de travail de l'association
- Du temps pour réfléchir et pour échanger.
- Travailler à partir de propositions informées et motivées
- Travailler en dehors de l'urgence. La temporalité du travail du CA est le moyen terme. C'est lui qui assure que l'ensemble de l'association ne sombre pas dans un fonctionnement réactif uniquement conditionné par les exigences et les sollicitations du quotidien.
- Valoriser le rôle des administrateurs en insistant sur le fait que la responsabilité propre du CA est de prendre des décisions stratégiques.

### **Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration :**

Les modalités de fonctionnement doivent privilégier l'exercice des missions et fonctions essentielles du Conseil d'administration. La disponibilité des administrateurs est réduite, les temps de réunion doivent donc être préparés et conduits de façon à permettre au Conseil d'administration de traiter les questions et prendre les décisions qui lui reviennent en propre dans le temps dont il dispose sans se laisser distraire par les questions annexes ou qui ne sont pas strictement de son ressort.

Dans ce but, l'ordre du jour des réunions du CA est établi par le Bureau au moins 15 jours avant la réunion. Cet ordre du jour attribue une durée à chaque question à traiter. Il est adressé aux membres avec les documents annexes et les documents d'informations au moins 8 jours à l'avance.

Dans toute la mesure du possible, chaque question à débattre est préparée par au moins un membre du Conseil qui est chargé :

- d'étudier la question et d'élaborer une proposition (seul ou dans le cadre d'une commission, groupe de travail, groupe d'amélioration...)

- de présenter au Conseil la question à débattre et sa proposition qui sert de base au travail du CA.

Ce type de fonctionnement invite le Bureau à proposer au CA un programme de travail annuel dans la mesure du possible.

## **Le Bureau**

Il est composé d'un(e) Président(e), d'un(e) Trésorier(e), d'un(e) Secrétaire [et d'un(e) Vice-président(e)] qui sont élus par le Conseil d'administration après le renouvellement du Conseil par l'Assemblée Générale annuelle.

### **Les missions du Bureau :**

- Assurer l'interface entre le CA et l'exécutif de l'association
- Assurer la continuité du fonctionnement de l'association en organisant la préparation des décisions du CA, en s'assurant que les décisions du CA sont mises en œuvre et en prenant les décisions nécessaires pour cela en fonction de l'actualité.
- Représenter l'association auprès des tiers (politiques, associations, partenaires, personnes diverses) selon les mandats et les besoins.
- Participer, à la demande de la Direction, à la gestion du personnel : embauches, départs, et problèmes ponctuels importants que la Direction ne pourrait pas gérer seule.

### **Les fonctions du Bureau :**

- Se tenir au courant de l'actualité de l'association. Suivre tout ce qui se fait d'important au sein de l'association. Suivre l'évolution des dossiers en cours et des budgets.
- Aider, accompagner et contrôler l'action de la Direction
- Donner au CA les informations dont il a besoin.
- Organiser la préparation des orientations à présenter au CA
- Choix des thèmes à approfondir par le CA avec une échéance.
- Préparer l'ordre du jour et les réunions du CA afin qu'il puisse statuer en connaissance de cause.
- Se tenir au courant de l'actualité des fédérations et de l'évolution du contexte politique, législatif et réglementaire.
- Organiser la représentation de l'association auprès des tiers

### **Le rôle propre du Président :**

- exercer la responsabilité légale et administrative de l'association
- représenter légalement l'association
- garantir le bon fonctionnement du Bureau et du Conseil d'administration
- présider l'Assemblée générale annuelle et présenter le rapport moral.

### **Le rôle propre du Trésorier :**

- garantir la qualité et la légalité de la gestion comptable et financière de l'association
- présenter le rapport financier à l'A.G.

### **Le rôle propre du Secrétaire :**

- garantir « la mémoire » de la vie du CA et du Bureau.
- garantir le respect des procédures.

### **Le rôle propre du Vice-président [si possible et pertinent] :**

- animer les réunions du CA
- développer, animer, et garantir la qualité de la vie associative

### **Modalités de fonctionnement du Bureau :**

Le Bureau se réunit toutes les 6 semaines avec la Direction pour remplir ses fonctions 1 et 2. A l'issue de ces réunions, les informations jugées pertinentes sur la vie de l'association et les décisions éventuellement prises sont adressées aux membres du CA par le Secrétaire.

Le Bureau définit au moins 15 jours avant chaque CA pour établir l'ordre du jour.

Le Bureau se réunit également autant que de besoin sur convocation du Président pour remplir ses différentes missions et fonctions. Le Président dirige les réunions de Bureau. L'ordre du jour est établi avant chaque réunion. Chaque membre du Bureau peut demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Un compte-rendu synthétique de chaque réunion du Bureau est établi par le Secrétaire et transmis aux membres du CA si le Bureau l'estime pertinent.

### **Les Besoins du Bureau pour remplir ses missions et fonctions :**

A l'occasion des temps de travail mensuels avec la Direction, le Bureau a besoin de disposer des informations suivantes :

- bref rapport d'activités du mois écoulé
- point sur les questions relatives au personnel
- point sur l'évolution des partenariats
- questions en cours et à venir
- et trimestriellement, un point financier.

### **La direction opérationnelle :**

La direction opérationnelle de l'association revient au Directeur(trice) dont les missions et fonctions sont définies ci-après.

### **Les missions de la Direction :**

- Garantir au quotidien, en coordination avec le Bureau, le respect du projet associatif qui définit l'action collective décidée par les instances politiques de l'association.
- Mettre en œuvre les orientations définies par le Bureau et le Conseil d'administration pour conduire l'action de l'association et prendre pour cela toutes les initiatives nécessaires pour les mener à bien et en garantir la qualité.
- Assurer l'encadrement des salariés de l'association et assurer la gestion des ressources humaines.
- Rendre compte régulièrement au Bureau et au CA de l'exécution de l'ensemble des actions engagées.
- Assurer, en concertation avec les membres du Bureau, la représentation de l'association auprès de ses partenaires publics et institutionnels.
- Assurer, en concertation avec le Président ou un membre du conseil délégué, le lien avec les différentes instances des Fédérations dont l'association est adhérente ou auxquelles elle souhaite être représentée.
- Proposer au Bureau de nouvelles actions à partir de ce que les militants, les salariés, et les partenaires font remonter du terrain et du public, mettre en forme toute proposition de développement de l'action de l'association sur proposition du Bureau pour examen et décision en Conseil administration.
- Participer au Conseil d'administration

### **Les Fonctions de la Direction :**

- Organiser la gestion administrative de l'association de manière à garantir son efficacité et sa conformité aux règles en vigueur, aux attentes des partenaires et du CA.
- Organiser la gestion financière de l'ensemble des actions et activités conduites par l'association notamment par l'élaboration, le suivi et le contrôle permanent des budgets.

- Mettre en œuvre les moyens adaptés pour rendre compte aux membres du Bureau de l'exécution de ses missions et de l'ensemble des actions engagées.
- Rechercher les financements à même d'assurer la pérennité et le développement des actions nécessaires à la concrétisation du projet associatif de l'association.
- Organiser et contrôler le travail des salariés pour la mise en œuvre concrète des orientations et priorités d'action définies par le Conseil d'administration et veiller à la mise en place et à l'adéquation des moyens nécessaires à la réalisation des projets.
- Faire des propositions au C.A. en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication et mettre en œuvre la stratégie de communication définie par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, faire des propositions au Conseil d'administration pour décliner localement, les actions de communications promues par les instances nationales ou régionales de la Fédération.
- Assurer la gestion des ressources humaines conformément aux règles en vigueur et proposer les actions de formation à développer auprès des salariés et des militants bénévoles.
- Assurer la bonne gestion des matériels de l'association.
- Préparer, en concertation étroite avec la Présidente, les réunions des instances décisionnelles (Bureau – Conseil d'administration - Assemblée Générale).
- Répondre aux demandes du Conseil d'administration sur la mise en œuvre de projets spécifiques (études – prospection...).

### **Les Besoins de la Direction :**

#### Par rapport au CA :

- Hiérarchiser ses missions des orientations et des priorités clairement définies.
- Préciser ses délégations par écrit

#### Par rapport au Bureau :

- Un temps de supervision régulier avec le Bureau.
- En cas de besoin un temps de travail exceptionnel à la demande de la Direction ou de la Présidente.



**CONVENTION TRI PARTITE ARS BFC – PLURADYS – APF France Handicap**  
**RELATIVE AUX MODALITES DE MISE EN ŒUVRE du DISPOSITIF CAP'TND-PLURADYS**

**L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté,**  
Située le Diapason - 2, place des savoirs - CS 73535 - 21035 DIJON CEDEX  
représentée par Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, directeur général, et désignée sous le terme  
« l'ARS BFC », d'une part

**Et**

**APF France handicap**

17 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI

75013 PARIS

Représentée par Madame Nathalie SWIATKOWSKI, en qualité de Directrice Régionale APF France handicap Bourgogne Franche-Comté dûment autorisée à cet effet  
Et désignée sous le terme d'« émetteur », d'autre part,

**Et**

**Le bénéficiaire Association PLURADYS**

16 rue du cap vert 21800 QUETIGNY

Représentée par Madame GENOT Stéphanie en qualité de Président(e)  
et désignée sous le terme « bénéficiaire », d'autre part,

## **VU**

- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- La loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- La CIRCULAIRE N° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023 ;
- Vu la Stratégie nationale au sein des troubles du neuro-développement 2023-2027 ;
- Les objectifs du PRS 2018 2028 et en particulier le livret offre médico-social et parcours, notamment le parcours handicap, du SRS ;
- Les R.B.P.P. (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles) de la Haute Autorité de Santé relatives aux troubles du neuro-développement et celles relevant de l'auto-détermination, parues en 2022 ;

## **VU**

- Le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLLET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté à compter du 21 novembre 2022 ;
- La décision ARS-BFC/SG/2024-067 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 novembre 2024 ;

**VU** la convention de partenariat entre APF France handicap et PLURADYS signée le 01/01/2025.

## **IL A ETE CONVENU CE QU'IL SUIT :**

### **Préambule**

Considérant que les actions initiées et conçues par le bénéficiaire sont conformes à leurs objets statutaires,

Considérant que l'article L143-2 du Code de la Santé Publique qui dispose que les ARS sont chargées de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique et qu'à ce titre « elles définissent et financent des actions visant à promouvoir la santé, à éduquer la population à la santé et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte de d'autonomie, et elles veillent à leur évaluation »,

Considérant les orientations du Projet Régional de Santé de l'ARS Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC) 2018-2028 et en articulation avec le déploiement des PCO en Bourgogne Franche-Comté,

Considérant que l'association PLURADYS déploie en Bourgogne Franche-Comté un dispositif de coordination visant à soutenir les familles et les professionnels accueillant des personnes concernées par un ou des troubles du neurodéveloppement (TND) et notamment de situations cliniques sévères et/ou touchant plusieurs domaines, ou en l'absence d'amélioration après 3 mois d'interventions bien conduites avec comme objectifs d'offrir un appui technique et une expertise :

- Dans la compréhension des besoins des jeunes de moins de 20 ans présentant un TND ou des TND et leur famille, à travers l'observation et les évaluations réalisées. Elles permettront ainsi une aide à l'analyse des problématiques, avec des propositions d'action ;
- Dans l'élaboration et la coordination de programmes d'interventions, et/ou l'adaptation des modalités d'accompagnement et de prise en charge dans une approche basée sur la psychoéducation et l'autodétermination, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Dans la transmission de compétences et savoir-faire d'outils et de méthodes spécifiques.

Le dispositif ainsi créé de Coordination et d'Accompagnement Pluriel des Troubles Neuro Développementaux, dénommé CAP'TND, permettra de proposer des parcours modulaires aux familles et aux professionnels, visant ainsi :

- L'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et de leur famille en proposant des réponses adaptées et modulables à chaque situation individuelle, incluant une montée en compétences des ESMS et établissements de santé du territoire et une amélioration des pratiques des professionnels libéraux.
- Le soutien et la continuité de l'accompagnement dans tous les lieux de vie et notamment durant les périodes de changement (passage du secteur enfance au secteur adulte, changement de structures d'accueil...), et ainsi prévenir les situations de rupture ;
- Le développement des modes d'accompagnement spécifiques et innovants en tenant compte de l'environnement d'accueil existant, dans une approche systémique et fonctionnelle.

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

L'association PLURADYS déploie en Bourgogne Franche Comté un dispositif de coordination d'Accompagnement Pluriel visant à soutenir les familles et les professionnels accueillant des personnes avec autisme ou autres troubles du neurodéveloppement (TND), CAP'TND, porté par le DIEM APF France Handicap de Perrigny (FINESS ET 390005775).

La présente convention vise à :

- Cadrer les financements, pérennes, versés par l'ARS BFC pour les missions techniques d'appui et d'accompagnement relevant du dispositif régional CAP'TND porté par PLURADYS à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.
- Cadrer le circuit de versement des financements versés par l'ARS BFC à PLURADYS, par le biais du DIEM APF FRANCE HANDICAP (FINESS ET 390005775) pour le dispositif CAP'TND.

La présente convention a pour objet de définir les obligations des parties : l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, le bénéficiaire PLURADYS pour le dispositif CAP'TND et l'Association APF France handicap qui accepte le portage juridique du dispositif CAP'TND.

La convention formalise également le financement accordé et définit les modalités ainsi que le suivi administratif et comptable du dispositif CAP'TND.

Cette convention est complétée par une convention bipartite entre APF France handicap et PLURADYS pour les aspects opérationnels et de fonctionnement, ci-jointe en annexe.

## **ARTICLE 2 : Financement**

### ***Article 2-1 : Montant de la dotation globale de fonctionnement***

L'émetteur est dépositaire d'une enveloppe correspondant aux financements annuels détaillés dans le tableau ci-après à mettre à disposition de PLURADYS sur demande de l'ARS BFC, correspondant à son fonctionnement complet pour la période de l'exercice annuel, par versement au douzième.

Cette dotation complète est versée annuellement au DIEM APF France handicap, situé 175 rue du Marchet à PERRIGNY (FINESS ET 390005775) par l'attribution de crédits issus de la dotation régionale limitative médico-sociale personnes en situation de handicap au cours de chaque l'exercice annuel.


Cette dotation a vocation à couvrir les frais relatifs à la prestation d'appui, conseil, accompagnement fournie par PLURADYS, dans le cadre du déploiement du dispositif CAP'TND.

	Budget annuel
2025	720 850 € dont 93 009 € d'aide au démarrage
2026	643 800 € dont 15 959 € d'aide au démarrage
2027	627 841 €
2028	627 841 €
2029	627 841 €

### ***Article 2-2 : Modalités de versement de la dotation***

Le versement par l'émetteur au titre « DOTATION PLURADYS/CAP'TND » sera effectué pour chaque versement reçu de la CPAM en une fois dans les meilleurs délais, les dotations de la CPAM étant versées au douzième, afin que le bénéficiaire (PLURADYS) puisse exercer une gestion sereine à la mise en œuvre du projet en région, en concertation avec l'ARS BFC.

L'émetteur (APF France handicap) s'assurera de son reversement à PLURADYS dès qu'il aura connaissance de la notification de ces fonds, par virement sur le compte ci-dessous.

 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque 10278	Guichet 02571	N° compte 00020164101	Clé 10	Devise EUR	Domiciliation CMPS BOURGOGNE CHAMPAGNE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8025	7100	0201	6410	110
Domiciliation CMPS BOURGOGNE CHAMPAGNE 1 AVENUE DE LA DECOUVERTE 21000 DIJON ☎ 03 80 63 21 67				Titulaire du compte (Account Owner) PLURADYS 16 RUE DU CAP VERT 21800 QUETIGNY		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

### **ARTICLE 3 : Engagement des parties**

L'ARS Bourgogne Franche-Comté s'engage à :

- Mettre à disposition de l'émetteur (APF France handicap) les crédits suffisants pour garantir la délégation auprès du bénéficiaire (PLURADYS),
- Mettre à disposition de l'émetteur (APF France handicap) les informations utiles et nécessaires pour assurer la délégation auprès du bénéficiaire concerné (PLURADYS).

L'émetteur (APF France handicap) s'engage à :

- Transférer la totalité des crédits alloués au bénéfice de PLURADYS dans les meilleurs délais ; Il n'est en aucun cas responsable de l'utilisation de ces fonds par PLURADYS.

En contrepartie du financement obtenu, le bénéficiaire (PLURADYS) s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'action de prestation :
  - Déploiement des parcours modulaires de coordination diagnostique des jeunes de 7- 12 à 20 ans selon le déploiement des PCO :
    - A partir de 7 ans pour les territoires sur lesquels aucune PCO assurant la coordination des parcours de diagnostic et d'intervention précoce pour les enfants porteurs de TND de 7 à 12 ans ne serait déployée,
    - A partir de 12 ans révolus pour les territoires sur lesquels une PCO assure la coordination des parcours de diagnostic et d'intervention précoce pour les enfants porteurs de TND de 7 à 12 ans.
  - Coordination thérapeutique pour les parcours des jeunes de 0 à 20 ans présentant un ou des TND sévères et/ou touchant plusieurs domaines, ou en l'absence d'amélioration après 3 mois d'interventions bien conduites. Ces parcours modulaires seront accompagnés d'une mission de conseil, d'appui et d'accompagnement des professionnels de la région Bourgogne Franche-Comté dans les secteurs de la santé, du médico-social, du social et de l'enseignement. Le dispositif inclura la participation à des actions de recherche et de pilotage, d'actions expérimentales et innovantes en lien avec les TND.
- Utiliser la dotation conformément à son objet, dans la limite des montants attribués et dans le respect des règles de droit (droit de la concurrence, droit du travail, ...) étant

entendu que la responsabilité de l'organisme financeur ou de l'émetteur ne saurait être recherchée en cas de mise en cause par un tiers ;

- Soumettre sans délai à l'ARS BFC toute modification juridique ou administrative du projet ou de l'un de ses promoteurs et plus particulièrement toute modification statutaire ;
- Informer l'ARS BFC de tout retard pris dans l'exécution de la présente convention et de toute modification de ses conditions d'exécution ;
- Se tenir à jour de ses obligations et/ou cotisations sociales, fiscales et parafiscales ;
- Autoriser l'ARS BFC à mettre en ligne sur son site internet des informations non confidentielles concernant l'opération. Le titulaire de la présente convention dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art 34 Loi informatique et Libertés). Pour l'exercer, il devra s'adresser au Directeur Général de l'ARS BFC ;
- Faire figurer le logo de l'ARS BFC sur tous les supports de communication du projet, le logo pouvant être mis à la disposition du bénéficiaire sur demande ;
- Transmettre sur demande de l'ARS BFC tout justificatif de paiement de la prestation couverte par les crédits ;
- Fournir à l'ARS BFC un bilan annuel d'activité relatif à cette mission (intégrant un bilan d'utilisation des crédits) ;
- Rembourser l'émetteur (APF France handicap) en cas de non-respect de ces obligations afin que l'ARS BFC puisse récupérer toutes sommes sous ou mal consommées par le bénéficiaire (PLURADYS).

Le respect de chacun des engagements est considéré par le Directeur Général de l'ARS BFC comme une condition substantielle de la convention.

APF France handicap et PLURADYS s'engagent à mettre en œuvre des actions de partenariat et de mutualisation de leurs expertises réciproques dans le cadre de formations et dans le cadre d'actions visant à améliorer le repérage et l'accompagnement des usagers et de leurs familles, se basant sur le principe de parcours de santé et de vie fluides au bénéfice des usagers et de leur famille ainsi que sur un principe d'autodétermination. Les parties pourront mettre en œuvre toute action innovante et/ ou de recherche dans le champ des TND, dans la mesure du respect de leurs valeurs et leur autonomie réciproque. Une convention de fonctionnement est jointe en annexe pour préciser les modalités de ce partenariat qui concernent l'ensemble des établissements et délégations territoriales APF France handicap de la région Bourgogne Franche-Comté.

#### **ARTICLE 4 : Publics et territoires desservis par CAP'TND**

Le public ciblé par le dispositif CAP'TND est de 250 enfants sur le territoire de la Bourgogne Franche Comté.

Au regard des services déjà existants sur le territoire pour satisfaire aux besoins du public ciblé, les principaux partenaires de CAP'TND en dehors de APF France handicap sont :

- Les professionnels adhérents à PLURADYS, par convention de partenariat,

- Les Centres Ressources Autisme, Centre de référence des Troubles du Langage et des Apprentissages, le Centre Défi Bourgogne, les services de génétique, les différentes PCO départementales,
- Les rectorats de Dijon et de Besançon,
- Les services des conseils départementaux et le conseil régional,
- Tout acteur local, départemental ou régional œuvrant sur la thématique des TND de la naissance à 20 ans.

#### **ARTICLE 5 : Modalités de suivi des crédits financés**

Le suivi de la consommation des crédits s'effectue par l'ARS BFC à partir du rapport de suivi des dépenses établi par le bénéficiaire (PLURADYS).

A cet effet, le bénéficiaire (PLURADYS) s'engage à fournir à l'ARS BFC avant le 30 avril de chaque année N+1 un état récapitulatif des dépenses engagées pour le dispositif CAP'TND en année N.

En effet, le bénéficiaire (PLURADYS) s'engage à tenir à jour une comptabilité comprenant au minimum :

- Le compte de résultat et annexes pour l'année financée ;
- Le rapport d'activité relatif CAP'TND (pouvant être intégré au sein du rapport d'activité de Pluradys).

Dans le cas où les actions financées ne seraient pas mises en œuvre, lors de l'exercice suivant, le directeur général de l'ARS BFC peut décider de la reprise de la non-consommation des crédits précédemment versés.

Le Directeur Général de l'ARS BFC ou tout autre mandataire de son choix pourra procéder ou faire procéder à tout moment à un contrôle sur pièces et sur place et à une vérification de l'utilisation du financement attribué tant en ce qui concerne la destination des fonds que la réalisation des objectifs.

L'émetteur (APF France handicap) ne saurait être tenu responsable de l'utilisation de ces fonds par PLURADYS.

#### **ARTICLE 6 : Evaluation du projet**

Les finalités de l'évaluation visent à apprécier l'intérêt d'un type d'action dans des thématiques données selon la qualité du travail réalisé et l'adéquation aux besoins identifiés sur les territoires.

Pour l'ARS BFC mais aussi pour le bénéficiaire (PLURADYS), il s'agit de savoir s'il faut maintenir, modifier, développer, réduire ou arrêter ce type d'action. L'évaluation ne doit pas simplement chercher à mesurer le degré d'atteinte des objectifs mais elle doit réellement permettre au bénéficiaire (PLURADYS) d'améliorer et d'adapter l'action l'année suivante.

Le rapport d'activité annuel comprendra à minima les éléments suivants :

- La file active
- Le nombre et la typologie des prestations délivrées (variation des parcours modulaires)
- Le coût de revient des prestations délivrées
- Les professionnels (compétence, ETP) mobilisés (salariés / libéraux/ ESMS)
- La liste d'attente par département
- L'effectivité des conventionnements
- Les coopérations et contributions d'expertise réalisées,
- Les indicateurs de satisfaction quantitative et qualitative des usagers, familles et professionnels.

Une partie sera dédiée au bilan annuel du partenariat entre PLURADYS et APF France handicap défini par une convention bipartite entre les deux pour les aspects opérationnels et de fonctionnement, ci-jointe en annexe.

Un comité de suivi associant l'ARS BFC, APF France handicap et PLURADYS se réunira une fois par an afin d'étudier les différents indicateurs financiers et opérationnels.

#### **ARTICLE 7 : Reversement en cas d'inexécution partielle ou totale des engagements prévus au contrat**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire (PLURADYS) sans l'accord écrit de l'ARS BFC, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, par l'intermédiaire de l'émetteur (APF France handicap), à qui il sera diminué ou suspendu le montant du financement après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et avoir préalablement entendu ses représentants.

L'ARS BFC en informe le bénéficiaire (PLURADYS) et l'émetteur (APF France handicap) par lettre recommandée ou courriel avec accusé de réception.

L'émetteur (APF France handicap) ne sera tenu du reversement que des sommes effectivement en sa possession, n'étant pas responsable des sommes non reversées par le Bénéficiaire (PLURADYS).

#### **ARTICLE 8 : Révision et résiliation de la convention**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'Agence Régionale de Santé BFC, APF France Handicap et PLURADYS.

Toute modification relative au montant de la dotation fera l'objet d'une décision modificative et d'un avenant à la convention.

Toute modification sur le contenu des objectifs fera l'objet d'un avenant à la convention.

De même toute modification substantielle de l'environnement de la structure et des missions fera l'objet d'un avenant à la convention.

La dénonciation de la présente convention est notifiée par l'une des parties aux autres parties par lettre recommandée avec avis de réception. La convention prendra alors fin au terme de l'année civile suivant celle au cours duquel la dénonciation sera notifiée.

### **ARTICLE 9 : Contrôles de l'ARS Bourgogne Franche-Comté.**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **ARTICLE 10 : Recours**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé à l'issue d'une conciliation avec procédure écrite et contradictoire, est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

### **ARTICLE 11 : Durée de la convention**

La présente convention est liée à l'autorisation de l'ESMS porteur de CAP'TND. Sa durée est donc fixée jusqu'au terme de l'autorisation en cours, soit le 4 janvier 2032. En cas de renouvellement de l'autorisation, la présente convention sera reconduite selon des modalités à préciser.

En cas de transfert de l'autorisation de l'ESMS porteur auprès d'un autre opérateur, la convention sera transférée de plein droit au nouveau titulaire de l'autorisation.

Fait à Dijon en trois exemplaires,  
Le 21/03/2025

Pour l'ARS Bourgogne  
Franche-Comté

Pour l'émetteur,

Pour le bénéficiaire

*Pour le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté*  
La Directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie

Jean-Jacques COMPLET,  
Directeur Général  
**Anne-Laure MOSER MOULAA**

Nathalie  
SWIATKOWSKI  
Directrice régionale  
APF France handicap  
Bourgogne Franche  
Comté

Stéphanie GENOT  
Présidente PLURADYS  
Bénéficiaire

### **Annexes :**

Convention de partenariat APF France Handicap - PLURADYS  
Arrêté d'autorisation du DIEM APF France handicap (FINESS ET 390005775)